

CAMPAGNE ÉLECTORALE
DES LOCALES

Les moyens publics sous verrou

PAGE 3



La loi interdit aux candidats de mobiliser les moyens et les infrastructures de l'État à l'approche du scrutin du 28 novembre.

Dorsale transsaharienne
L'Algérie tisse sa toile au Sahel
PAGE 7



Foncier industriel
Le ministre fait le ménage
PAGE 6



Décédé lundi à Genève

**Arrivée de la dépouille
de Boualem Boualem
à Alger**

PAGE 16



Alerte
pharmaceutique

**FAUX BOTOX,
VRAI DANGER**

PAGE 16

Incendies,
enlèvements

**Le tour
de vis des
sénateurs**

PAGE 2



Napex 2026
**L'Algérie séduit les
géants de l'énergie**

PAGE 4



INCENDIES, ENLÈVEMENTS LE TOUR DE VIS DES SÉNATEURS

Face aux crimes les plus graves, les sénateurs mettent en avant l'autorité de la loi et la nécessité d'une réponse pénale adaptée.

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa, a présenté, hier, devant le Conseil de la nation, le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 8 juin 1966 portant Code pénal. Le texte prévoit notamment un durcissement des sanctions contre les incendies volontaires et un renforcement de la protection pénale des enfants, avec la peine de mort envisagée dans certaines circonstances. La présentation s'est déroulée lors d'une séance plénière présidée par le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Nadjiba Djilali. En ouverture des travaux, les membres du Conseil ont observé une minute de silence et récité la Fatiha à la mémoire de Boualem Boualem, directeur de cabinet de la Présidence de la République, décédé lundi.

DES SANCTIONS PLUS SÉVÈRES
Présentant le projet, le ministre de la Justice a souligné la nécessité d'adapter le dispositif pénal à l'évolution de la criminalité et aux mutations de la société. Le texte vise à consolider la protection des citoyens tout en renforçant la réponse pénale face aux formes de criminalité les plus graves. Le projet prévoit notamment un durcissement des sanctions contre les incendies volontairement provoqués, notamment ceux visant les forêts, maquis, champs, arbres, coupes de bois et autres ressources forestières. La peine de mort est également prévue dans certaines circonstances aggravantes. Elle pourrait notamment être prononcée lorsque l'incendie volontaire vise des biens publics ou privés sur instruction ou au profit d'un État ou d'une partie étrangère, ou lorsqu'il s'inscrit dans des actes de trahison, d'intelligence avec une puissance étrangère ou dans les acti-



vités d'un groupe criminel organisé. Sont également concernés les incendies portant atteinte à la sécurité et à l'ordre publics, à l'unité nationale, à la stabilité et au fonctionnement normal des institutions, à l'économie nationale ou encore à l'environnement et aux équilibres écologiques. Le texte élargit, par ailleurs, la responsabilité pénale aux personnes qui provoquent, encouragent, financent, organisent ou facilitent ces actes, ainsi qu'à celles qui participent à leur préparation ou à leur commission. Ces dispositions pourraient s'appliquer quel que soit le moyen utilisé, y compris les technologies de l'information et de la communication et les réseaux sociaux.

LES ENFANTS AU CŒUR DU DISPOSITIF
L'autre volet majeur de la réforme concerne le renforcement de la protection pénale des enfants. Le projet prévoit la peine de mort

pour l'enlèvement d'un enfant dans les cas prévus par les nouvelles dispositions, notamment lorsque les faits sont accompagnés de torture, d'agression ou de sévices. Il prévoit également l'exclusion des circonstances atténuantes pour les personnes condamnées pour les faits concernés. Le gouvernement entend ainsi renforcer le caractère dissuasif de la réponse pénale face aux crimes commis contre les enfants.

PLAIDOYER POUR PLUS DE LA FERMETÉ
Au cours du débat, plusieurs sénateurs ont insisté sur la nécessité de renforcer la sécurité de la société, de protéger les citoyens et de garantir l'autorité de la loi. Le sénateur Mourad Lakhal a placé son intervention sous le signe de «la sécurité de la société», de la protection des droits des citoyens et de l'autorité de la loi. Selon lui, l'examen du projet est directement lié à la

capacité de l'État à protéger les citoyens et à garantir l'application effective de la loi. De son côté, le sénateur Aïssa Bourkeba a estimé que le texte intervient dans un contexte «exceptionnel», marqué par des formes de criminalité dont les conséquences dépassent parfois les victimes directes. Il a notamment évoqué leurs répercussions sur la sécurité et la tranquillité publiques, les richesses nationales et l'avenir des générations futures. «Le texte que nous examinons doit être lu comme une réponse législative», a-t-il soutenu, considérant que l'arsenal juridique doit évoluer pour répondre aux nouvelles exigences de protection de la société.

LES INCENDIES PARTICULIÈREMENT CIBLÉS
Le sénateur Mebarek Saghairia a, pour sa part, insisté sur les fondements constitutionnels et juridiques du projet ainsi que sur le principe de proportionnalité entre la gravité des actes et les sanctions. Son intervention a été largement consacrée aux incendies. Évoquant les feux ayant causé des morts, des blessés et d'importants dégâts aux forêts, aux cultures et aux biens, il a affirmé que certaines enquêtes avaient établi l'implication de personnes dans des actes organisés de déclenchement d'incendies. Pour le sénateur, certains de ces sinistres ne sauraient être considérés uniquement comme des catastrophes naturelles lorsqu'ils résultent d'actes criminels organisés susceptibles de porter atteinte à la sécurité et à la stabilité du pays. Il a également insisté sur les enlèvements d'enfants et les violences commises contre les mineurs, qualifiant ces affaires de préoccupantes pour les familles algériennes et appelant à une réponse pénale ferme.

I. Kherrane

DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE

Alger et New Delhi resserrent les rangs

La présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufeddach, a reçu, hier, au siège de l'Assemblée, l'ambassadrice de la République de l'Inde en Algérie, Swati Vijay Kulkarni. Les discussions ont porté sur les moyens de renforcer et d'élargir la coopération entre les deux pays, notamment dans le domaine parlementaire. La rencontre a permis d'examiner les possibilités d'intensifier les échanges de visites et d'expériences entre les deux institutions législatives afin de renforcer les échanges entre les députés et d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération et de coordination. Les deux parties ont également mis en avant le rôle de la diplomatie parlementaire dans le renforcement des relations bilatérales et le rapprochement entre l'Algérie et l'Inde. Elles ont souligné l'importance d'intensifier les consultations et les échanges de points de vue, ainsi que de coordonner les positions au sein des différents forums parlementaires internationaux. Cette dynamique de coopération vise également à renforcer le dialogue et la concertation autour des questions d'intérêt commun. La rencontre s'est déroulée en présence de Djeloul Ali, président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale à l'étranger.

4^e COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ONU

Une délégation de l'APN y participe



Une délégation de l'Assemblée populaire nationale (APN) prend part, du 7 au 9 octobre 2026 à New York, aux travaux de la réunion annuelle de la 4^e Commission de l'Assemblée générale des Nations unies, consacrée aux questions politiques spéciales et à la décolonisation. Organisée au siège de l'Organisation des Nations unies (ONU), cette réunion constitue un cadre de discussion sur plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour de la 4^e Commission. La délégation de l'APN est composée des députés Ismail Debbache, Fatima Zahra Ben Safi, Mouloud Habnassi et

Bahmani Errai Kacem. La participation de la délégation parlementaire algérienne s'inscrit dans le cadre de la présence de l'APN aux travaux des instances parlementaires et internationales consacrés aux questions politiques et à la décolonisation.

SOMMET ÉCONOMIQUE PAYS NORDIQUES-AFRIQUE

L'Algérie, invité d'honneur

Invitée d'honneur du Sommet économique pays nordiques-Afrique, l'Algérie entend mettre en avant ses opportunités d'investissement et renforcer ses partenariats avec les économies d'Europe du Nord. Chargé par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Sid Ali Khaldi, conduit la délégation algérienne au 15^e Sommet économique pays nordiques-Afrique, prévu le 8 octobre à Oslo, avec l'Algérie comme invitée d'honneur spéciale. Organisé depuis 2011, ce rendez-vous constitue une importante plateforme de rencontres entre opérateurs économiques, investisseurs et décideurs africains et nordiques. Il doit permettre d'identifier de nouvelles opportunités de coopération et d'investissement entre les deux espaces. En amont du sommet, la journée Algerian Day mettra en lumière les atouts économiques et culturels de l'Algérie, avec l'objectif de promouvoir son potentiel auprès des partenaires nordiques et de donner davantage de visibilité aux opportunités offertes par le marché algérien.

CAMPAGNE ÉLECTORALE DES LOCALES

Les moyens publics sous verrou

La loi interdit aux candidats de mobiliser les moyens et les infrastructures de l'État à l'approche du scrutin du 28 novembre.



Moyens publics, zéro tolérance. À moins de deux mois du scrutin du 28 novembre, la loi électorale fixe les lignes rouges : administrations, établissements publics, écoles, lieux de culte et autres moyens de l'État ne pourront servir de support à la propagande des candidats. La campagne électorale, qui débutera le 5 novembre, sera strictement encadrée par la loi, notamment en matière d'utilisation des biens et moyens publics. Les candidats aux élections des Assemblées populaires communales et de wilaya, prévues le 28 novembre prochain, entreront en campagne à partir du 5 novembre, dans un cadre légal qui fixe précisément les moyens et les lieux pouvant être utilisés à des fins de propagande électorale.

LES RESSOURCES DE L'ÉTAT INTERDITES

La loi interdit notamment aux candidats et aux listes en lice de recourir aux biens et moyens appartenant aux personnes morales de droit public, aux établissements et aux organismes publics pour mener leur campagne.

D'une durée de 23 jours, la campagne électorale prendra fin trois jours avant le vote. Elle se déroulera donc du 5 au 24 novembre, avant l'entrée en vigueur de la période de silence électoral. Toute campagne menée en dehors de cette période est également interdite, quelle qu'en soit la forme ou le moyen utilisé. L'article 83 de la loi électorale interdit l'utilisation des biens ou moyens appartenant aux personnes morales, publiques ou privées, ainsi qu'aux établissements et organismes publics, à des fins de campagne électorale, sauf disposition législative contraire. De son côté, l'article 84 étend cette interdiction aux lieux de culte, aux administrations et institutions publiques ainsi qu'aux établissements d'éducation, d'enseignement et de formation, quelles que soient leur nature et leur tutelle. Ces dispositions s'inscrivent dans le cadre du régime électoral en vigueur, modifié et complété par la loi organique n°26-05 du 4 avril 2026. Elles visent notamment à empêcher l'utilisation des moyens et infrastructures publics pour favoriser un candidat ou une liste.

ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES LISTES

L'encadrement légal porte également sur les pratiques des candidats durant la campagne, afin de garantir une compétition électorale conforme aux règles en vigueur et d'éviter que les moyens publics ne soient utilisés pour influencer le choix des électeurs. La loi consacre notamment le principe d'égalité des chances entre les listes et les candidats et encadre l'utilisation des moyens et des espaces réservés à la campagne. Parmi les pratiques interdites, figurent notamment l'achat de voix, l'octroi de cadeaux ou d'avantages destinés à influencer la volonté des électeurs, ainsi que l'utilisation des moyens et biens publics à des fins électorales. Les candidats sont également tenus de respecter la période légale de campagne et le silence électoral. Le financement de la campagne est, pour sa part, soumis à des règles relatives aux recettes, aux dépenses et aux sources de financement. La dimension financière constitue ainsi un volet essentiel de l'intégrité du processus électoral.

LES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LE VISEUR

Ces règles prennent une importance accrue avec l'essor des réseaux sociaux dans les campagnes. Les messages électoraux peuvent désormais toucher rapidement un large public, imposant aux candidats de distinguer la communication politique légitime des pratiques susceptibles de constituer des infractions électorales. À partir du 5 novembre, les candidats aux prochaines élections locales devront ainsi composer avec un cadre strict, excluant notamment toute mobilisation des moyens de l'État, des établissements et des infrastructures publics à des fins de propagande, à l'approche du scrutin du 28 novembre.

Smail R.

ABDELALI HASSANI, PRÉSIDENT DU MSP

«L'élu n'est pas un fonctionnaire»

À quelques jours de la clôture des candidatures aux élections locales du 28 novembre, le président du Mouvement de la société pour la paix (MSP), Abdelali Hassani, tire la sonnette d'alarme. Selon lui, la crise de confiance ne concerne désormais plus uniquement les électeurs : elle gagne les candidats eux-mêmes, notamment les jeunes, les cadres et les compétences, de plus en plus réticents à s'engager dans la compétition électorale. Dans un entretien accordé à Ultra Algérie, Abdelali Hassani met directement en cause ce qu'il considère comme une application excessive des dispositions de la loi électorale relatives à l'éligibilité. Il estime que le rejet de candidatures alimente le sentiment d'arbitraire et décourage une partie de la classe politique.



L'ABSTENTION A GAGNÉ LA CLASSE POLITIQUE

Pour le président du MSP, le phénomène dépasse désormais la seule question de la participation populaire. «L'abstention a gagné la classe politique elle-même», affirme-t-il, alors que plusieurs formations rencontrent des difficultés à compléter leurs listes pour les prochaines locales. Hassani réclame une volonté politique susceptible

de restaurer la confiance dans le processus électoral. Il estime que l'intégrité du scrutin ne dépend pas seulement des textes, mais aussi de leur application, du traitement des candidatures, du dépouillement et du contrôle des opérations électorales.

LE PARI DE LA DÉCENTRALISATION

Sur le terrain institutionnel, le chef du MSP défend une

refonte du fonctionnement des collectivités locales. Il plaide pour davantage de pouvoirs aux élus, une réduction de la tutelle administrative, une meilleure mobilisation des ressources financières locales et une numérisation des Assemblées. Son objectif : redonner du poids à l'élu local et rendre les mandats communaux et de wilaya plus attractifs. «L'élu n'est pas un fonctionnaire : il représente la voix du peuple», insiste-t-il. Le MSP entend ainsi faire de la campagne des locales un prolongement de son projet de réforme de la gouvernance, avec un accent particulier sur la décentralisation, la lutte contre la bureaucratie et la corruption et la restauration de la confiance dans l'action politique.

R. N.

HANOUNE CHARGE SES DÉTRACTEURS

«Ils pataugent dans leur ignorance politique»



La secrétaire générale du Parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, a accusé ses détracteurs de «haine idéologique» et de rejet du pluralisme politique et intellectuel. Elle leur reproche également de s'en prendre aux femmes indépendantes et aux militantes politiques. Lors d'une rencontre du bureau de wilaya d'Alger du Parti des travailleurs, Louisa Hanoune a fustigé ceux qui, selon elle, «se posent en tuteurs» d'elle-même ou de son parti. «Je leur dis : ça suffit, ayez un peu honte de vous-mêmes. Un peu de morale face à une telle tragédie», a-t-elle lancé, en référence aux incendies qui ont touché la wilaya de Jijel. «Même cela, vous ne l'épargnez pas ? Un peu de morale», a-t-elle ajouté. La dirigeante du PT a ensuite dénoncé ce qu'elle qualifie de «haine idéologique», estimant que certains de ses détracteurs «n'ont pas la capacité de faire la part des choses ni de respecter l'opinion de l'autre». Elle leur reproche également de rejeter «le pluralisme intellectuel et politique». Louisa Hanoune a également ciblé ceux qui s'en prennent, selon elle, aux femmes indépendantes et aux militantes engagées dans la vie publique. «Ils n'acceptent pas qu'une femme soit indépendante, qu'elle fasse de la politique ou qu'elle travaille et décide de son propre destin», a-t-elle dénoncé. Poursuivant sur le même ton, elle a affirmé que certains de ses détracteurs, «s'ils le pouvaient, transformeraient toutes les femmes algériennes en femmes de harem». Elle les accuse de vouloir imposer leur domination en raison de leur «incapacité à mener un débat politique honnête», préférant recourir aux réseaux sociaux et, selon elle, instrumentaliser et déformer la religion pour porter des jugements, faute «d'arguments et de preuves politiques». «Nous les laissons donc patauger dans le marécage de leur ignorance politique, tandis que nous poursuivons notre combat», a-t-elle déclaré.

Retour sur les incendies de Jijel

Dans un autre volet de son intervention, Louisa Hanoune est revenue sur son déplacement dans une zone montagneuse touchée par les incendies. Elle a expliqué que la veille au soir, elle se trouvait sur le chemin du retour de la montagne avant d'emprunter une route non goudronnée pour rejoindre son domicile dans sa région natale. «Même le mur a été dévoré par les flammes, il n'en reste rien», a-t-elle témoigné.

Plusieurs sujets à l'origine de la polémique

Ces déclarations interviennent alors que plusieurs prises de position récentes de Louisa Hanoune ont suscité des réactions sur les réseaux sociaux, notamment sur la réforme du système éducatif et la place des langues dans l'enseignement. Le report de l'apprentissage du français à l'école primaire au profit de l'anglais a notamment ravivé les débats sur l'identité linguistique et la nature de la position de la secrétaire générale du PT sur la peine de mort a également alimenté la polémique. Opposée à cette sanction, Louisa Hanoune a renouvelé son refus dans le contexte du débat sur les crimes les plus graves, notamment ceux liés aux incendies de forêt. La tragédie de Jijel est ainsi venue ajouter une nouvelle dimension à la controverse. Louisa Hanoune a dénoncé ce qu'elle considère comme une instrumentalisation de la catastrophe pour l'attaque, elle et son parti. Elle a finalement accusé ses détracteurs de céder à une «haine idéologique» et de refuser le débat contradictoire ainsi que le pluralisme des idées et de la vie politique.

R. N.

NAPEC 2026

L'Algérie séduit les géants de l'énergie

Avec plus de 450 exposants et 230 intervenants, la 14e édition du Napec confirme, à Oran, le poids de l'Algérie sur la carte énergétique régionale, entre hydrocarbures, nouveaux investissements et transition énergétique.

La Conférence sur l'énergie et l'hydrogène pour l'Afrique et le bassin méditerranéen Napec confirme son statut de carrefour international de l'investissement énergétique. Organisée du 5 au 7 octobre à Oran, la 14e édition de l'événement a donné le ton dès son ouverture avec un rythme soutenu de rencontres, de mémorandums d'entente et d'accords de coopération.

Plus de 450 exposants et 230 intervenants nationaux et internationaux ont pris part à cette édition, représentant les principaux acteurs des hydrocarbures, des services pétroliers, de l'énergie et des technologies liées à la transition énergétique.

Parmi les grands noms présents figurent les américains Chevron, ExxonMobil, Occidental Petroleum (OXY), Halliburton et Baker Hughes, ainsi que l'italien Eni, le norvégien Equinor, le français TotalEnergies et l'omanais Midad.

Cette forte mobilisation intervient dans un contexte de profonde transformation des marchés mondiaux de l'énergie. Elle conforte également le positionnement de l'Algérie comme plateforme énergétique entre l'Afrique et l'Europe, avec une stratégie qui combine valorisation des ressources fossiles, attractivité des investissements et accélération de la transition énergétique.

ARKAB MULTIPLIE LES CONTACTS

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a consacré la première journée du Napec à une série de rencontres avec plusieurs grands acteurs internationaux du secteur.



Il s'est notamment entretenu avec la directrice générale de la société thaïlandaise PTTEP, Kanita Thanita Sartwattayu, le PDG du groupe omanais OQ, Mahmoud Al Hashmi, ainsi qu'avec le directeur général et le PDG d'Occidental Petroleum (OXY) en Algérie.

Le ministre a également reçu le président de la Chambre de commerce américaine en Algérie, Warren Murdoch, une délégation de la société omanaise Petrogas conduite par son directeur général, Fahd Al-Rashdi, ainsi que l'ambassadeur du Royaume-Uni en Algérie, James Robert Stephen Downer, accompagné d'un représentant de la société britannique Clark Energy.

Ces rencontres ont porté principalement sur le renforcement de la coopération et l'identification de nouvelles opportunités de partenariat et d'investissement dans le secteur énergétique algérien.

Les discussions se sont déroulées en présence du PDG de Sonatrach, Noureddine Daoudi, du président de l'Alnaft, Abdelkader Cherfaoui, et du président de l'ARH, Amine Remini, ainsi que de plusieurs responsables du secteur.

DES ACCORDS POUR RENFORCER L'INVESTISSEMENT

Le Napec s'est également distingué par la conclusion de plusieurs accords et

mémorandums d'entente.

L'Autorité de régulation des hydrocarbures (ARH) a ainsi signé un protocole d'accord avec Eni Algeria Exploration B.V., filiale du groupe italien Eni. Le partenariat vise à renforcer la coopération et l'échange d'expertise dans plusieurs domaines techniques et réglementaires liés aux activités hydrocarbures. L'accord porte notamment sur la conformité HSE, l'intégrité des infrastructures, la prévention des risques majeurs ainsi que la formation et le développement des compétences. Le transfert de savoir-faire bénéficiera dans un premier temps aux cadres de l'ARH, avant d'être progressivement élargi aux responsables du ministère des Hydrocarbures, d'Alnaft et de Sonatrach. De son côté, Alnaft a conclu un mémorandum d'entente avec la société thaïlandaise PTTEP. L'accord doit permettre à cette dernière d'examiner les opportunités d'investissement offertes par le domaine minier des hydrocarbures en Algérie, avec l'accompagnement de l'Agence. Le partenariat prévoit notamment un renforcement des échanges d'informations et du dialogue institutionnel, ainsi que l'identification de nouvelles perspectives d'intérêt commun.

À travers ces accords, l'Algérie entend consolider son attractivité auprès des investisseurs internationaux, tout en favorisant le transfert de technologies, le développement des compétences nationales et l'émergence de partenariats à long terme dans un secteur énergétique en pleine recomposition.

S. Smati

LITHIUM, NIOBIUM, TANTALE

Alger ouvre un nouveau front minier

L'Algérie élargit sa stratégie minière aux métaux critiques. Réunis lundi 5 octobre à Tachkent, le ministre de l'Industrie minière, Mourad Hanifi, et son homologue ouzbek de l'Investissement, de l'Industrie et du Commerce, Laziz Kudratov, ont examiné de nouvelles pistes de coopération dans les secteurs minier et métallurgique.

Les discussions ont porté notamment sur l'exploration du lithium, du niobium, du tantale et d'autres ressources rares, ainsi que sur la géologie, l'investissement et le transfert de technologies.

Les deux pays envisagent des opérations conjointes d'exploration, le recours à des méthodes modernes de modélisation géologique et la formation de spécialistes algériens auprès des grands complexes miniers ouzbeks d'Almalyk et de Navoi.

Au-delà de l'extraction, Alger et Tachkent étudient également des projets de traitement et de transformation des minerais afin d'accroître la valeur ajoutée locale et de favoriser les investissements conjoints.

Pour structurer ce partenariat, l'Ouzbékistan propose la création d'un groupe de travail spécialisé au sein de la future Commission intergouvernementale algéro-ouzbèke, ainsi qu'un accord interinstitutionnel.

Avec cette coopération, l'Algérie entend renforcer son positionnement sur les métaux critiques, devenus stratégiques pour les industries technologiques et énergétiques.

INVESTISSEMENT

Le FMI prend le pouls de l'Algérie.

En visite en Algérie après une précédente mission en septembre, une délégation du Fonds monétaire international (FMI) a rencontré le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache. La rencontre, tenue en présence d'un représentant de la Banque d'Algérie et de cadres de l'Agence, a porté sur les principales évolutions du système d'investissement et les réformes destinées à améliorer le climat des affaires.

Les échanges ont notamment porté sur la simplification des procédures, l'accompagnement des investisseurs et le renforcement de la transparence du cadre réglementaire. Le rôle de l'AAPI dans la facilitation et la concrétisation des projets a également été examiné, de même que la dynamique des investissements nationaux et étrangers.

LES IDE REPARTENT À LA HAUSSE

Cette évolution intervient dans un contexte marqué par une progression de l'attractivité de l'économie algérienne. Selon les données de la CNUCED, l'Algérie a attiré 1,53 milliard de dollars d'investissements directs étrangers (IDE) en 2025.

Plus de 350 projets d'investissement ont, par ailleurs, été enregistrés durant l'année 2025, tandis que le premier semestre 2026 a enregistré un niveau record de projets étrangers, avec notamment une progression notable des investissements chinois, aux côtés des partenaires européens et arabes.

La dynamique se distingue particulièrement dans l'industrie manufacturière, l'automobile et les énergies renouvelables, secteurs appelés à jouer un rôle croissant dans la diversification de l'économie nationale.

L'ÉNERGIE RESTE UN PUISSANT LEVIER

Dans le secteur des hydrocarbures, l'Algérie cherche également à attirer des capitaux sur le long terme. Le président d'Alnaft, Abdelkader Cherfaoui, a récemment mis en avant les atouts du pays : potentiel important de l'amont, diversité du domaine minier, expertise, infrastructures et proximité des principaux marchés.

L'appel international Algeria Bid Round 2026, lancé par Alnaft pour stimuler l'exploration et l'investissement dans le secteur, constitue l'un des principaux

leviers de cette nouvelle stratégie d'attractivité.

LE FMI RELEVÉ SES PRÉVISIONS

Le contexte macroéconomique constitue également un élément favorable. Le FMI a relevé en septembre sa prévision de croissance pour l'Algérie à 3,8% en 2026, contre 2,9% anticipés précédemment.

Cette amélioration intervient alors que l'Algérie poursuit ses efforts pour diversifier son économie, renforcer la production nationale et attirer davantage d'investissements productifs.

Lors de leur rencontre avec l'AAPI, les représentants du FMI et les responsables algériens ont insisté sur la nécessité de poursuivre les réformes, de renforcer la confiance des investisseurs et d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale.

L'objectif est désormais de transformer la dynamique actuelle des investissements en projets structurants, créateurs de valeur et d'emplois, tout en renforçant l'intégration de l'Algérie dans les chaînes de valeur régionales et internationales.

H. Adryen

CRÉBUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION

SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION

SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF

ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719

dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL

20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

MOBILITÉ DES TRAVAILLEURS

Alger pose ses conditions

L'Algérie veut placer la dignité, les droits et les compétences des travailleurs au cœur de la mobilité internationale de la main-d'œuvre.

L'Algérie appelle à repenser la mobilité de la main-d'œuvre autour de la protection des travailleurs, de la reconnaissance des compétences et de partenariats équilibrés entre pays d'origine et de destination. Le message a été porté hier à Dar es Salaam, en Tanzanie, par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mohamed Hattab, à l'occasion de la deuxième édition du « Dialogue de Doha sur la mobilité de la main-d'œuvre ».

Organisée sous la coprésidence du Qatar et de l'Union africaine, la rencontre a permis à Alger de défendre une approche globale de la mobilité, conciliant les besoins des marchés du travail avec la protection des droits et de la dignité des travailleurs.

Pour Mohamed Hattab, la mobilité ne doit pas se limiter à la gestion des flux de main-d'œuvre. Elle doit également reposer sur l'investissement dans les compétences, la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles et académiques et une meilleure circulation des talents entre pays d'origine et de destination.

L'EXPÉRIENCE ALGÉRIENNE MISE EN AVANT

Le ministre a présenté les mesures engagées par l'Algérie pour renforcer la protection des travailleurs et promouvoir le travail décent, notamment à travers l'évolution du cadre législatif et réglementaire, les mécanismes de protection sociale et les dis-



positifs de sécurité au travail.

La modernisation du marché de l'emploi constitue également un axe important. Alger mise notamment sur la numérisation et les plateformes numériques pour rapprocher l'offre et la demande de travail, simplifier les procédures et améliorer la transparence des services.

Autre sujet abordé : les transferts financiers des travailleurs migrants. L'Algérie a plaidé pour des mécanismes de transfert plus sûrs et transparents, afin de renforcer leur contribution au soutien des familles et

au développement économique et social des pays d'origine.

DES MÉCANISMES CONCRETS RÉCLAMÉS

Face aux transformations du monde du travail, liées notamment aux nouvelles technologies, au changement climatique et aux évolutions économiques, Mohamed Hattab a appelé à renforcer la coopération internationale.

Pour Alger, le Dialogue de Doha doit désormais favoriser des initiatives

concrètes et opérationnelles, capables de renforcer la confiance entre les pays d'origine et de destination et de construire des partenariats durables.

La rencontre de Dar es Salaam réunit des représentants des pays africains et des États membres du Conseil de coopération du Golfe, ainsi que plusieurs partenaires concernés par les questions de mobilité de la main-d'œuvre. Elle vise à renforcer la concertation, le partage d'expériences et la recherche de réponses communes aux défis liés à la circulation des travailleurs.

Transmettant les salutations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le ministre a réaffirmé la volonté de l'Algérie de contribuer activement à cette dynamique de coopération.

À travers cette participation, Alger défend ainsi une conception de la mobilité fondée à la fois sur la protection des droits, la valorisation des compétences et la prise en compte des intérêts des pays d'origine comme de destination

R.N.

SÉCURITÉ HYDRIQUE

Les projets stratégiques sous pression

Le ministre de l'Hydraulique, Lounès Bouzegza, a donné des instructions pour accélérer le lancement et la réalisation de plusieurs projets structurants destinés à renforcer l'approvisionnement en eau potable à travers le pays. Ces projets portent notamment sur le raccordement des nouvelles stations de dessalement, les transferts d'eau et le renforcement des capacités de traitement. Lors d'une réunion de travail consacrée au suivi des projets supervisés par l'Algérienne des Eaux (ADE), le ministre a examiné l'état d'avancement de plusieurs opérations en cours ainsi que les préparatifs pour le lancement de nouveaux projets. La rencontre s'est tenue en présence de cadres de l'administration centrale, du directeur général de l'ADE et de ses cadres. Parmi les principales opérations examinées figure le raccordement en aval des nouvelles stations de dessalement d'eau de mer de Tlemcen, Mostaganem et Chlef. Les projets de transfert prévus représentent un réseau de conduites de plus de 250 kilomètres, destiné à renforcer l'alimentation en eau potable des wilayas de l'intérieur. Le ministère entend ainsi améliorer la répartition des ressources produites par les stations de dessalement et élargir les capacités d'approvisionnement des populations situées à l'intérieur du pays.

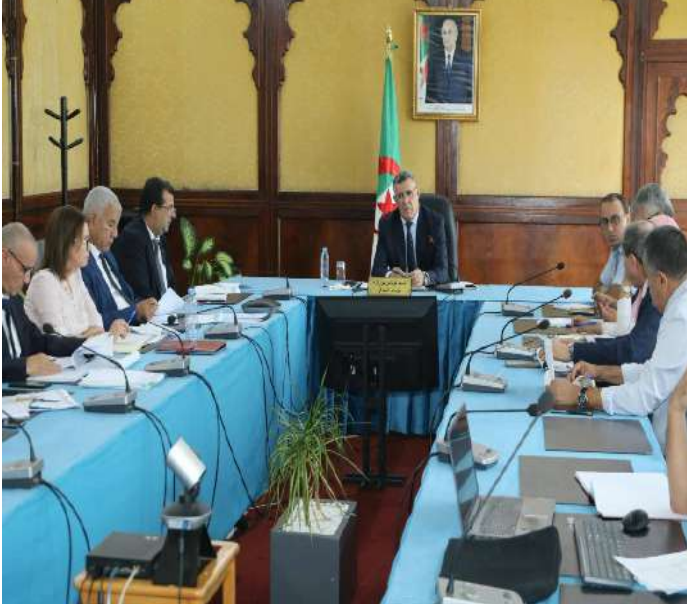
DES PROJETS DANS PLUSIEURS RÉGIONS

La réunion a également porté sur plusieurs opérations visant à sécuriser l'alimentation en eau potable dans différentes wilayas.

Dans l'extrême Sud, les préparatifs se poursuivent pour le lancement du projet de Tin Zaouatine, qui prévoit l'alimentation en eau à partir de la nappe aquifère de Tanezrouft, sur un linéaire de 248 kilomètres, dans la wilaya d'In Guezzam.

D'autres projets concernent le raccordement du système de Koudiat Asserdoune, à Bouira, à la station de dessalement de Cap Djinet, à Boumerdès, ainsi que le renforcement de l'alimentation de la ville d'El Eulma et des communes du nord-est à partir du barrage de Draâ Diss.

Dans l'Est du pays, des opérations sont également prévues pour renforcer l'approvisionnement de six communes de Mila et de deux communes de Jijel à partir du barrage de Tabellout. Le programme comprend aussi l'alimentation des communes de Souk Ahras, Mechroha et Ouled Driss à partir du barrage d'Oued Djedra, ainsi que le transfert d'eaux brutes de ce barrage vers celui d'Aïn Dalia. À Jijel, la commune de Settara doit, pour sa part, bénéficier d'un renforcement de son alimentation en eau potable à partir du barrage de Boussiaba.



TRAITEMENT ET DÉMINÉRALISATION

Le programme prévoit également l'extension de la station de traitement des eaux du barrage de Tilesdit, à Bouira, ainsi que celle de la station de Koudiet Medaour, à Batna. Deux stations de déminéralisation sont par ailleurs programmées dans les wilayas de Tindouf et d'In Salah, afin de répondre aux besoins spécifiques de ces régions en matière de traitement de l'eau.

ACCÉLÉRER LES CHANTIERS

Face aux enjeux liés à la disponibilité de la ressource, le ministre de l'Hydraulique a

insisté sur la nécessité d'accélérer les procédures et de finaliser les préparatifs nécessaires au lancement des projets dans les meilleurs délais. Lounès Bouzegza a également appelé au respect des délais contractuels et au rattrapage des retards constatés dans certains projets.

À travers ce programme, les autorités entendent renforcer la sécurité hydrique, diversifier les sources d'approvisionnement et assurer la continuité de la distribution de l'eau potable, notamment grâce au développement du dessalement et à la mobilisation des ressources conventionnelles dans plusieurs régions du pays.

CALENDRIER ÉDUCATIF 2026-2027

Examens et vacances fixés

Le ministère de l'Éducation nationale a fixé le calendrier des examens trimestriels des trois cycles d'enseignement ainsi que celui des vacances scolaires pour l'année 2026-2027. Dans le cycle primaire, les examens du premier trimestre se dérouleront du 6 au 10 décembre 2026. Ceux du deuxième trimestre sont programmés les 2, 3, 4, 7 et 8 mars 2027, tandis que les examens du troisième trimestre auront lieu du 23 au 27 mai 2027. Pour l'enseignement moyen, les examens du premier trimestre des 1re, 2e et 3e années se tiendront du 6 au 10 décembre 2026. Les épreuves du deuxième trimestre sont prévues les 2, 3, 4, 7 et 8 mars 2027, alors que celles du troisième trimestre auront lieu du 23 au 27 mai 2027. Les examens de la 4e année moyenne sont fixés du 9 au 11 mai 2027. Dans l'enseignement secondaire, les examens du premier trimestre des 1re et 2e années se dérouleront du 6 au 10 décembre 2026. Ceux du deuxième trimestre sont prévus les 2, 3, 4, 7 et 8 mars 2027, tandis que les examens du troisième trimestre auront lieu du 23 au 27 mai 2027. Les épreuves de la 3e année secondaire sont programmées du 9 au 13 mai 2027. Concernant les vacances scolaires, les vacances d'automne s'étendront du mardi 27 octobre 2026 au soir au lundi 2 novembre 2026 au matin. Les vacances d'hiver débuteront le jeudi 17 décembre 2026 au soir et prendront fin le dimanche 3 janvier 2027 au matin. Les vacances de printemps commenceront le jeudi 18 mars 2027 au soir et se termineront le dimanche 4 avril 2027 au matin. Les vacances d'été débuteront après l'achèvement des évaluations du troisième trimestre, des examens de rattrapage et des opérations de correction collective. Le congé annuel du personnel enseignant de toutes les régions est fixé au jeudi 8 juillet 2027 au soir. Pour le personnel administratif, il débutera le jeudi 22 juillet 2027 au soir dans les première et deuxième zones, et le jeudi 15 juillet 2027 au soir dans la troisième zone. Le ministère a appelé les établissements d'enseignement publics et privés ainsi que l'ensemble de la communauté éducative à respecter ce calendrier afin d'assurer le bon déroulement de l'année scolaire, d'optimiser la programmation pédagogique et de garantir des conditions favorables à la réussite des élèves.

FONCIER INDUSTRIEL

Le ministre fait le ménage

Seize nouvelles opérations d'aménagement sont prévues en 2027 dans 14 wilayas, tandis que 62 chantiers en cours bénéficieront de nouveaux crédits. Le gouvernement veut surtout accélérer la récupération des terrains attribués mais inexploités.

Le foncier industriel entre dans une nouvelle phase d'assainissement. Le ministère de l'Industrie veut accélérer l'aménagement des zones industrielles, remettre sur le marché les terrains inexploités et renforcer le contrôle des projets après leur attribution. Au total, 16 nouvelles opérations d'aménagement et de réhabilitation de zones industrielles et de zones d'activités sont programmées dans 14 wilayas au titre du projet de loi de finances 2027. Le ministère prévoit également des crédits pour 62 opérations déjà engagées, avec une priorité donnée à l'achèvement des chantiers les plus avancés.

Présentée mardi devant la Commission des affaires économiques de l'APN, cette feuille de route vise à augmenter rapidement l'offre de foncier disponible pour les investisseurs. L'objectif est aussi de mieux utiliser les terrains déjà mobilisés et d'éviter que des assiettes attribuées restent durablement sans projet.

729 ZONES PASSÉES AU CRIBLE

Le ministère a recensé 729 zones industrielles et zones d'activités à travers le pays. Le bilan comprend 53 nouvelles zones industrielles, dont 50 issues du programme national lancé en 2011, 66 anciennes zones industrielles et 610 zones d'activités.

L'état d'avancement reste cependant très contrasté. Quatre zones sont gelées, tandis que 107 n'ont pas encore engagé leurs travaux. Trente-huit autres affichent un taux de réalisation inférieur ou égal à 50%. À l'inverse, 33 zones se situent entre 50% et 80% d'avancement, 38 dépassent les 80%, alors que 103 zones sont entièrement aménagées. Pour le ministère, l'enjeu n'est donc plus uniquement de créer de nouvelles zones, mais de faire fonctionner pleinement celles qui existent déjà.

LA CHASSE AUX TERRAINS INEXPLOITÉS

Le gouvernement veut désormais renforcer le contrôle après l'attribution des assiettes. Les services du ministère devront notamment vérifier la réalisation effective des projets, le respect des délais et des engagements contractuels, ainsi que la conformité de l'utilisation des terrains avec leur destination. Des contrôles périodiques sur le terrain et une actualisation des bases de données doivent permettre de suivre chaque assiette depuis son attribution jusqu'à l'entrée en exploitation du projet. La récupération des terrains inexploités constitue l'un des principaux leviers de cette nouvelle politique. Les situations de non-exploitation, de retard ou de non-respect des engagements seront



traitées selon les procédures prévues par la réglementation. Pour les terrains attribués après l'entrée en vigueur de la loi n° 23-17 sur le foncier économique, l'AAPI peut procéder à la récupération administrative des assiettes, notamment à travers l'annulation unilatérale du contrat. Pour les attributions antérieures, les mécanismes d'assainissement reposent notamment sur les commissions locales placées auprès des walis.

PRIORITÉ AUX CHANTIERS DÉJÀ LANCÉS

Côté budget, le ministère veut

éviter la dispersion des moyens. La priorité sera donnée aux opérations déjà engagées, avec un financement lié à leur niveau d'avancement physique et financier, aux besoins réels et aux résultats attendus. Les 62 opérations actuellement en cours devraient ainsi bénéficier de crédits pour achever les travaux d'aménagement. Des réévaluations sont également envisagées pour certaines opérations proches de leur achèvement. Cette logique traduit une volonté de privilégier la mise en service rapide du foncier existant plutôt que la multiplication de nouveaux

projets sans effet immédiat sur l'offre disponible.

13 720 HA SOUS GESTION DE L'ANFI

L'Agence nationale du foncier industriel (ANFI) constitue l'autre pilier du dispositif. Créée en décembre 2023 après la fusion de deux établissements publics, elle assure notamment l'aménagement, le raccordement aux réseaux et la gestion des espaces communs des zones industrielles et d'activités. Son portefeuille compte 142 zones couvrant 13 720 hectares. Il comprend 67 zones industrielles représentant 11 014 hectares et 77 zones d'activités sur 2 704 ha. Six nouvelles zones, totalisant 870 hectares, ont également été transférées à l'agence après la dissolution de l'EPIC-Aniref. Sur le terrain, trois nouvelles zones industrielles à Tlemcen, Sidi Bel-Abbès et Béjaïa ont déjà été aménagées. À Boumerdès, la zone industrielle d'El Harrachat affiche un taux d'avancement de 99,5%, tandis que celle d'Oued Nechou, à Ghardaïa, atteint 78,5%. À travers ce dispositif, le gouvernement cherche désormais à passer d'une logique de stock foncier à une logique de foncier productif : des terrains aménagés, attribués plus rapidement, mais surtout transformés en investissements, en emplois et en capacités industrielles.

R. N.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Transformer les salons en contrats

Le ministre du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations, Kamel Rezig, a présidé l'installation d'une commission multisectorielle chargée d'élaborer le programme officiel des participations algériennes aux manifestations économiques à l'étranger pour les années 2027 et 2028. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de l'Algérie visant à renforcer sa présence économique à l'international, diversifier ses débouchés et ouvrir de nouveaux marchés aux entreprises nationales. L'objectif est également de consolider les partenariats commerciaux et d'améliorer l'efficacité de la promotion des exportations. La future programmation devra reposer sur une approche économique et commerciale ciblée, prenant en compte les spécificités

des marchés, la demande pour les produits algériens ainsi que le potentiel des différents secteurs exportateurs. Le choix des manifestations devra également privilégier les rendez-vous offrant de réelles opportunités de partenariats, de contrats et de développement commercial, afin de transformer la présence algérienne dans les salons internationaux en résultats concrets à l'export.

L'AFRIQUE, COMME PRIORITÉ

Kamel Rezig a insisté sur la nécessité d'accorder une attention particulière au marché africain, considéré comme l'un des principaux espaces de développement des échanges commerciaux de l'Algérie. Cette orientation vise à accélérer la

diversification des débouchés, à renforcer les relations économiques avec les pays africains et à permettre aux entreprises algériennes d'élargir leur présence sur le continent.

DES SALONS ORIENTÉS VERS LE BUSINESS

Pour le ministre, la participation aux foires et salons internationaux ne doit plus se limiter à une présence traditionnelle. Elle doit devenir un véritable levier de conquête de marchés.

Les manifestations économiques devront ainsi favoriser les rencontres directes entre les entreprises algériennes et les acheteurs, importateurs et distributeurs étrangers, tout en multipliant les opé-

rations de promotion et les opportunités de partenariat.

PROMOUVOIR LE MADE IN ALGERIA

La commission devra également intégrer l'organisation d'expositions dédiées aux produits algériens dans les marchés prioritaires.

Ces opérations doivent permettre aux entreprises nationales de présenter directement leur offre, d'identifier de nouveaux clients et de nouer des relations commerciales durables.

L'enjeu est de passer d'une logique de simple participation aux salons à une démarche davantage orientée vers la conquête commerciale et la croissance des exportations.

FONCIER ÉCONOMIQUE

L'AAPI approuve 79 nouvelles assiettes

L'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI) accélère la mise à disposition du foncier économique. Son conseil d'administration a approuvé 79 nouvelles assiettes foncières, totalisant 197,5 hectares, qui seront prochainement proposées aux investisseurs sur la plateforme numérique dédiée.

La décision a été prise mardi,

lors de la deuxième session ordinaire du conseil d'administration de l'Agence, présidée par Abdelrazak Azzab, en présence du directeur général, Omar Rekache.

HUIT WILAYAS CONCERNÉES

Les nouvelles assiettes sont réparties entre Bordj Bou Arré-

ridj, Médéa, Oran, Ouled Djellal, Relizane, Tindouf, Saïda et Batna. Leur mise à disposition s'inscrit dans le dispositif réglementaire encadrant l'attribution du foncier économique destiné aux projets d'investissement. Le conseil d'administration a également examiné plusieurs dossiers déposés antérieurement. À l'issue de l'évaluation, 17 projets d'investissement

ont été approuvés pour bénéficier du foncier économique.

LE NUMÉRIQUE POUR ACCÉLÉRER L'ACCÈS

Cette opération vise à renforcer l'offre foncière disponible pour les investisseurs et à fluidifier le traitement des demandes. Une fois les 79 assiettes publiées sur la plateforme numérique, les

porteurs de projets pourront consulter les opportunités disponibles et soumettre leurs candidatures en ligne.

À travers cette nouvelle opération, l'AAPI poursuit ainsi la mobilisation du foncier économique et la digitalisation de son accès, deux leviers destinés à accélérer la concrétisation des projets d'investissement.

BUDGET

L'Etat desserre l'étau sur les crédits

Le ministère des Finances simplifie les mouvements budgétaires et donne plus de latitude aux responsables de programmes pour adapter les crédits aux besoins réels de l'exercice.

Le ministère des Finances assouplit les règles de programmation budgétaire. Une nouvelle circulaire permet aux responsables de programmes de modifier et de répartir plus librement les crédits selon les besoins de l'exécution budgétaire, tout en maintenant les contrôles.

Le ministère des Finances engage un nouvel assouplissement de la gestion des crédits publics. Une circulaire datée du 5 octobre 2026, modifiant celle du 2 novembre 2022, simplifie les procédures de programmation et de modification des crédits au cours de l'exercice.

L'objectif est clair : donner davantage de marge de manœuvre aux responsables de programmes, sans remettre en cause le contrôle budgétaire ni les mécanismes de suivi.

DEUX NOUVELLES RUBRIQUES POUR PLUS DE FLEXIBILITÉ

La nouvelle procédure autorise, selon les besoins, la création de deux rubriques au niveau de chaque sous-programme : les crédits ouverts non notifiés et les crédits notifiés non répartis.

Les premiers correspondent aux crédits inscrits dans le décret de répartition mais qui n'ont pas encore été notifiés par les services centraux du ministère des Finances.

Les seconds pourront être répartis progressivement en fonction des besoins réels des activités et de l'évolution des projets.



Une partie des crédits pourra également être maintenue temporairement en réserve afin de répondre à des urgences ou à des nécessités de gestion. Cette souplesse concerne notamment les crédits de paiement destinés aux investissements publics et aux dépenses de transfert.

FINI LE DOCUMENT BUDGÉTAIRE À REFAIRE INTÉGRALEMENT

Autre changement important : en cas de transfert, virement, notification ou mouve-

ment de crédits, le responsable concerné devra simplement mettre à jour la partie du document de programmation affectée par la modification.

Le nouveau document devra uniquement présenter les éléments modifiés et ceux qui leur sont liés, avec la mention « le reste sans changement ». Il restera soumis au contrôle du contrôleur budgétaire compétent.

Une mesure destinée à réduire les lourdeurs administratives et à accélérer les

ajustements en cours d'exercice.

UN CONTRÔLE CONSOLIDÉ DEUX FOIS PAR AN

La simplification ne signifie pas la fin du suivi. Les responsables devront établir, à la fin de chaque semestre, soit les 30 juin et 31 décembre, un document global recensant l'ensemble des modifications intervenues durant la période.

La circulaire renforce également la traçabilité : chaque document modifié devra désormais porter un numéro séquentiel, permettant de suivre le nombre de modifications apportées depuis le document initial.

En cas de loi de finances complémentaire, une nouvelle programmation devra par ailleurs intégrer l'ensemble des changements découlant du nouveau décret de répartition des crédits.

UNE GESTION BUDGÉTAIRE PLUS AGILE

À travers cette réforme, le ministère des Finances cherche à passer d'une gestion budgétaire fortement procédurale à une gestion plus réactive et davantage adaptée aux besoins du terrain.

Le principe reste toutefois inchangé : plus de souplesse dans l'utilisation des crédits, mais sous contrôle. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la loi organique n°18-15 relative aux lois de finances, modifiée et complétée.

DORSALE TRANSSAHARIENNE

L'Algérie tisse sa toile au Sahel

Après les routes, le rail et l'énergie, l'Algérie avance ses pions dans le numérique sahélien. La mise en service de la liaison à fibre optique entre In Guezzam et Agadez ouvre un nouveau corridor de données entre l'Algérie et le Niger et renforce la vocation d'Alger de plateforme technologique vers l'Afrique subsaharienne. Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid-Ali Zerrouki, et son homologue nigérien, Hamani Kagné, ont présidé mardi à Assamaka, côté nigérien, la cérémonie officielle de lancement de l'exploitation de cette liaison transfrontalière.

D'une capacité initiale de 100 gigabits par seconde, le raccordement relie In Guezzam à Agadez via Assamaka et s'inscrit dans le projet plus large de dorsale transsaharienne à fibre optique. Pour l'Algérie, cette infrastructure ajoute une nouvelle dimension à sa coopération avec le Niger : celle

d'un corridor numérique capable d'accompagner les échanges économiques et technologiques avec le Sahel.

ALGER MISE SUR LE CORRIDOR NUMÉRIQUE

Le projet est porté notamment par Algérie Télécom, qui a fourni des équipements de transmission destinés à établir la connexion terrestre. L'objectif ne se limite pas à améliorer les communications entre les deux pays. Il s'agit également de construire progressivement une infrastructure régionale permettant de faire circuler davantage de données entre l'Afrique du Nord et les marchés sahéliens. Cette logique rejoint les autres projets structurants développés par l'Algérie dans la région. Routes transsahariennes, infrastructures énergétiques, échanges commerciaux et désormais connectivité numérique participent à la construction d'un même

espace de coopération nord-sud.

UN NOUVEL ACTIF POUR ALGÉRIE TÉLÉCOM

Pour l'opérateur historique algérien, cette coopération constitue également une ouverture vers de nouveaux marchés et de nouvelles compétences. La fourniture des équipements et l'accompagnement technique du projet donnent à Algérie Télécom un rôle au-delà des frontières nationales.

La coopération prévoit par ailleurs un volet formation. Un centre de compétences doit être développé au sein de l'École supérieure des communications électroniques et de la poste du Niger, avec l'appui de l'expertise algérienne.

L'enjeu est stratégique : la construction d'un corridor numérique durable suppose non seulement des câbles et des équipements, mais également des compétences locales capables d'assu-

rer leur exploitation, leur maintenance et leur évolution.

LE SAHEL DANS LA PROFONDEUR NUMÉRIQUE

La liaison In Guezzam-Agadez donne surtout une traduction concrète à l'ambition algérienne de renforcer ses connexions avec le Sahel.

En reliant directement le réseau algérien au nord du Niger, Alger consolide un axe susceptible de soutenir, à terme, les échanges de données, les services numériques, la formation et les activités économiques transfrontalières.

L'Algérie ne construit donc pas seulement une liaison télécom avec le Niger. Elle contribue à installer un nouveau maillon de la dorsale numérique transsaharienne, avec l'ambition de faire de ses infrastructures du Sud une porte d'accès technologique vers le Sahel.

3,5 MILLIONS DE PNEUS

Un nouveau programme d'importation

Après plusieurs mois de tension sur le marché, l'Algérie s'apprête à renforcer fortement l'approvisionnement en pneumatiques. Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a annoncé le lancement d'un nouveau programme d'importation. En marge de l'ouverture du NAPEC 2026 à Oran, Arkab a indiqué que près d'un million de pneus avaient déjà été importés au cours des huit premiers mois de l'année. Mais le dispositif va changer d'échelle. Le ministre a annoncé l'importation de 3,5 millions de pneumatiques durant le seul premier trimestre 2027, soit un volume plus de trois fois supérieur à celui enregistré sur les huit premiers mois de 2026. Cette nouvelle opération vise à renforcer l'offre disponible sur le marché et à répondre aux besoins croissants en pneumatiques.

Lors de sa visite au stand de Naftal, Arkab a également salué les efforts de l'entreprise publique, particulièrement dans le domaine de l'importation des pneumatiques. Avec ce nouveau programme, l'État entend ainsi sécuriser davantage l'approvisionnement du marché en attendant la montée en puissance de la production locale.

ALGÉRIE-ESPAGNE

Un partenariat pour muscler la filière viande

Deux accords de coopération ont été signés lundi à Alger entre des opérateurs algériens et espagnols pour renforcer la filière des viandes rouges.

Le premier associe l'Algérienne des viandes rouges (ALVIAR) aux interprofessions espagnoles

INTEROVIC et PROVACUNO. Le second lie ces dernières au Syndicat national des importateurs algériens. Les accords portent sur l'échange d'expertise, l'amélioration des races animales, la logistique et le transfert de savoir-faire. Ils pourraient également

favoriser l'implantation d'opérateurs espagnols en Algérie, notamment dans la modernisation des abattoirs et le développement de l'élevage intensif dans le Sud.

Les deux parties préparent également l'approvisionnement du marché en prévision du

Ramadhan, avec l'objectif d'éviter toute rupture. L'Espagne, premier fournisseur de viandes rouges de l'Algérie, souhaite désormais élargir la coopération au-delà des échanges commerciaux, notamment à travers l'investissement et les partenariats industriels.

TENTATIVE DE MEURTRE

Deux frères bientôt à la barre

Le tribunal criminel d’Alger, en deuxième instance, doit examiner le mois prochain l’appel introduit par le parquet général dans une affaire de tentative d’homicide volontaire impliquant deux frères, I. Anis et Mohamed.

Par Redouane Hannachi

Les deux accusés avaient été acquittés en première instance, le tribunal ayant estimé que les éléments de preuve produits ne suffisaient pas à établir leur implication dans l’agression de L. Tahar. Lors de la dernière session criminelle, le tribunal criminel d’Alger, siégeant au tribunal de Dar El Beïda, avait donc prononcé l’acquittement des deux frères poursuivis pour tentative d’homicide volontaire. La décision s’est notamment appuyée sur les déclarations d’un autre prévenu, condamné dans le cadre de la même affaire à trois ans de prison ferme. Détenu à la prison d’El Harrach, ce dernier a reconnu avoir agressé la victime, affirmant avoir agi seul à la suite d’une précédente altercation au cours de laquelle il aurait lui-même été grièvement blessé. «Je suis à l’origine de la balafre qu’il porte sur sa joue. Le plaignant m’a blessé à l’aide d’une arme blanche. J’ai passé plus d’un mois à l’hôpital», a-t-il déclaré devant la présidente de l’audience. Il a également catégoriquement écarté toute implication des deux frères: «Les deux frères I. Anis et Mohamed n’ont absolument rien à voir dans cette affaire. Ils n’étaient pas présents sur les lieux de l’agression. (...) Je l’ai frappé tout seul.»

LES PRÉVENUS CONTESTENT LES ACCUSATIONS

Entendus à leur tour, Anis et Mohamed ont nié les faits qui leur sont reprochés. I. Anis a expliqué qu’il se trouvait, au moment de l’agression, au siège de la cour d’Alger dans le cadre d’une autre procédure judiciaire l’opposant à la victime. «Le plaignant devait comparaître le 9 février 2025 devant la présidente de la 6e chambre pénale pour répondre à l’agression dont j’ai été victime. Je suis resté jusqu’à 17 heures avant de quitter le siège de la cour, alors que l’agression a eu lieu vers 15h30», a-t-il déclaré. Son frère Mohamed a, de son côté, affirmé être resté à son domicile en raison de son état de santé. Il a dénoncé un «coup monté de toutes pièces» destiné, selon



lui, à le mettre en cause alors qu’il n’était pas présent sur les lieux.

DES DÉCLARATIONS CONTRADICTOIRES

Appelé à livrer sa version des faits, le plaignant aurait donné plusieurs versions au cours de son audition. La présidente lui a notamment demandé de préciser lequel des accusés l’avait frappé. «Ils m’ont tous frappé, Mme la présidente», a répondu le plaignant. La présidente lui a alors demandé davantage de précisions, relevant que les deux accusés ne pouvaient être automatiquement tenus responsables des mêmes blessures sans éléments permettant d’établir précisément leur participation. Un témoin cité à la barre a, pour sa part, affirmé que les deux frères n’avaient aucun lien avec l’agression. Il a notamment indiqué avoir échangé avec Mohamed via WhatsApp et avoir accompagné Anis du siège de la cour d’Alger jusqu’à son domicile le jour des faits.

LA DÉFENSE PLAIDE L’ACQUITTEMENT

Les avocats de la partie civile ont vivement contesté les déclarations du

principal accusé et du témoin, s’interrogeant notamment sur les raisons ayant conduit ce dernier à intervenir dans la procédure. Le représentant du parquet général a requis la peine capitale contre les trois accusés. Au cours des débats, le témoin a notamment été longuement interrogé par le ministère public. Les avocats de la défense, Mes Hattab Mohamed et Khiar Tahar, ont plaidé l’acquittement de leurs clients. Ils ont soutenu que les deux frères avaient été, selon eux, injustement mis en cause par la victime afin de détourner l’attention de sa propre responsabilité dans d’autres procédures judiciaires. À noter qu’un autre accusé, poursuivi pour les mêmes faits, notamment pour complicité dans l’agression, avait également été acquitté en première instance. Les faits se sont déroulés dans le parking situé face au siège de la cour d’Alger. L’intervention des services de sécurité avait permis de mettre fin à l’altercation. Un appel a été introduit par les avocats de la partie civile afin de soumettre l’affaire au tribunal criminel d’Alger en deuxième instance.

R. H.

LITIGE ADMINISTRATIF

Un propriétaire exproprié conteste une vente

Le tribunal administratif d’Alger doit statuer aujourd’hui, sauf report, sur une requête visant l’annulation d’un contrat de vente portant sur une parcelle de 2 511 m² à Oued Smar. Le requérant affirme en être le bénéficiaire depuis 1986, à la suite d’une expropriation pour cause d’utilité publique. Le tribunal administratif d’Alger doit examiner aujourd’hui, sauf report, la requête introductive d’instance déposée par M. Hireche Ikhlef, qui demande l’annulation d’un contrat de vente établi par la direction des Domaines d’Alger-Est au profit de la société Import-Export Agro-alimentaire Liner, gérée par M. K. Abdelghani. À travers cette procédure, le requérant sollicite l’annulation du contrat de

vente daté du 3 juillet 2025 et publié à la conservation foncière sous le numéro 26. Le différend, qui dure depuis plus de deux ans, porte sur une parcelle de 2 511 m² située à Oued Smar, dans une zone industrielle. Le terrain était, selon le requérant, destiné à l’implantation d’une unité de menuiserie générale en bois et aurait été occupé et exploité par ses soins depuis près de 30 ans. M. Hireche Ikhlef reproche à la partie défenderesse de s’être approprié « illégalement » le bien, soutenant notamment que M. K. Abdelghani avait auparavant le statut de locataire des lieux. Dans sa requête, le demandeur affirme également que M. K. Abdelghani avait fait l’objet d’une décision d’expulsion prononcée par la présidente

de la section civile du tribunal d’El Harrach. Cette décision aurait notamment été motivée, selon le requérant, par l’absence de qualité de possesseur du défendeur. Par l’intermédiaire de ses avocats, M. Hireche Ikhlef a également fait valoir devant la juridiction administrative un document datant de 1986. Selon lui, ce document, émanant des services de l’urbanisme de la wilaya d’Alger, établit qu’une parcelle de 2 511 m² lui avait été attribuée en compensation d’un établissement ayant fait l’objet d’une expropriation pour cause d’utilité publique, dans le cadre de la réalisation d’un projet de 1 600 logements aux Eucalyptus. Le requérant conteste ainsi la légalité de la vente conclue le 3 juillet 2025 au profit de M. K.

Abdelghani. Ses avocats demandent au tribunal administratif de prononcer l’annulation de cet acte, estimant qu’il «ne repose sur aucune base légale». Le demandeur affirme par ailleurs que le défendeur aurait procédé, selon lui de manière irrégulière, au changement et au transfert à son nom du compteur électrique alimentant le site, en usant de ses relations. Dans le cadre de ce dossier, M. Hireche Ikhlef indique avoir adressé, le 3 août 2025, une doléance à l’ancienne présidente de la Haute Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC). Selon le requérant, cette démarche serait, à ce jour, «restée sans suite».

R.H.

DONATION

Ce que dit le Code de la famille

Des milliers de requêtes portant sur l’annulation d’actes de donation sont enregistrées devant les différentes juridictions civiles à travers le pays. Dans de nombreux cas, les requérants contestent la validité de ces actes et estiment qu’ils sont nuls et sans effet juridique. Mais qu’est-ce qu’une donation et dans quelles conditions est-elle valable ? Les dispositions des articles 202 à 212 du Code de la famille fixent les principales règles applicables à cette opération. La donation est définie comme le transfert, à titre gratuit, de la propriété d’un bien au profit d’une autre personne. Pour être valable, elle suppose notamment que le donateur soit juridiquement capable (âgé de plus de 19 ans et en possession de ses facultés mentales) et qu’il ne fasse pas l’objet d’une interdiction légale. La donation peut porter sur la totalité ou une partie des biens du donateur. Elle peut concerner un bien déterminé, un usufruit ou encore une créance détenue sur une tierce personne. Toutefois, lorsqu’une donation est consentie par une personne au cours d’une maladie grave ayant entraîné son décès, elle est assimilée à une disposition successorale et soumise aux règles applicables aux successions. L’acte de donation se forme par l’offre et l’acceptation. Il doit ensuite être complété par la prise de possession du bien et par le respect des formalités prévues par la législation, notamment celles relatives aux actes notariés concernant les biens immobiliers et aux dispositions particulières applicables aux biens mobiliers. À défaut de respecter les conditions légales requises, la donation peut être considérée comme nulle et dépourvue d’effet. Lorsque le bien donné se trouve déjà entre les mains du donataire avant la conclusion de la donation, la prise de possession est considérée comme accomplie. Si le bien est détenu par une autre personne, le donataire doit être informé de la donation afin de pouvoir en prendre possession. Dans certaines situations particulières, notamment lorsque le donataire est le tuteur du donateur, son conjoint ou lorsque le bien donné est indivis, l’établissement de l’acte notarié et l’accomplissement des formalités administratives requises peuvent tenir lieu de prise de possession. La donation consentie au profit d’un enfant conçu ne produit ses effets que si celui-ci naît vivant et viable. Le donataire peut prendre possession du bien personnellement ou par l’intermédiaire d’un représentant. Lorsque le bénéficiaire est mineur ou placé sous protection juridique, la prise de possession est effectuée par son représentant légal. Le Code de la famille prévoit également des situations dans lesquelles les parents peuvent révoquer une donation consentie à leur enfant, quel que soit son âge. Cette possibilité connaît toutefois plusieurs exceptions. Elle ne s’applique notamment pas lorsque la donation a été consentie en vue du mariage de l’enfant, pour lui permettre d’obtenir un crédit ou de régler une dette. La révocation n’est également plus possible dans certaines situations lorsque le donataire a disposé du bien par vente ou libéralité, lorsque le bien a péri entre ses mains ou lorsqu’il lui a fait subir des transformations ayant modifié sa nature. Enfin, la donation consentie dans un but d’utilité publique est irrévocable.

R.H.

LIGNE FERROVIAIRE ALGER-TAMANRASSET

Les habitants de l’Ahaggar saluent la décision du Président

Des habitants de l’Ahaggar ont salué la décision du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, d’ordonner le démarrage immédiat du projet de la ligne ferroviaire reliant Alger à Tamanrasset, et qui ouvre une nouvelle ère de développement durable pour la région du Grand Sud du pays.

Des citoyens approchés par l’APS ont ainsi exprimé leur pleine satisfaction face à la décision du président de la République d’ordonner le démarrage immédiat de ce projet, longtemps attendu par la population de l’Ahaggar, animée par l’espoir de le voir enfin se concrétiser. A cet égard, M. Ahmed Hamdaoui, propriétaire d’une agence de voyage, a indiqué que la concrétisation de cette infrastructure d’envergure insufflera une forte dynamique au secteur touristique dans la région et permettra de garantir l’acheminement des visiteurs vers les différents sites touristiques et faciliter l’accès aux différents circuits de la région, tout en stimulant l’économie locale. Pour sa part, M. Abdelbasset Azzaoui, enseignant à l’université "Hadj Moussa Akhamok" de Tamanrasset, s’est félicité de la portée de ce projet majeur et structurant, véritable moteur à même d’impulser la dynamique économique dans toute la région. Ce projet contribuera aussi bien lors de sa phase de réalisation qu’après sa mise en service à générer des postes d’emplois directs et indirects, en plus de soutenir la dynamique commerciale à travers le transport de marchandises et de biens, la facilitation de la mobilité des ressources humaines, ainsi que la garantie de l’acheminement des



matières premières ou des produits finis exploités par le tissu industriel local afin de fournir divers biens et services, ce qui est de nature à améliorer les conditions de vie de la population et booster les indicateurs économiques et sociaux des citoyens, ajoute le même intervenant. L’acteur associatif, Ahmed Kerzika, a, quant à lui, exprimé sa

conviction que ce projet s’affirme comme un projet souverain, revêtant une importance stratégique majeure pour le pays. Il relie le nord au sud du pays, contribue à désenclaver les régions et garantir la mobilité des personnes des deux côtés. Selon lui, ce projet est également l’illustration parfaite de l’équilibre du développement à

travers toutes les régions du pays, un acquis unanimement salué et que les hautes autorités du pays aspirent à concrétiser. Pour rappel, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a ordonné, lors de la réunion du Conseil des ministres qu’il a présidée, dimanche, le lancement immédiat des projets ferroviaires relatifs aux tronçons Laghouat-El Meniaa-In Salah-Tamanrasset, en tant que «priorité absolue», indique un communiqué du Conseil des ministres. Le président de la République a insisté sur la nécessité de réceptionner l’ensemble du projet d’ici la fin de l’année 2028, afin de permettre aux Algériens de «voyager effectivement par train du Nord à notre Grand Sud, jusqu’à Tamanrasset». Après approbation du financement, par la Banque africaine de développement (BAD), du projet ferroviaire dans son tronçon El Meniaa-Tamanrasset, le président de la République a chargé le ministre des Travaux publics de transmettre «ses remerciements et ses encouragements aux travailleurs, techniciens et ingénieurs du secteur», qui «accomplissent actuellement un véritable exploit et qui sont sur le point de réaliser le rêve des Algériens, resté hors de portée des générations successives depuis l’indépendance».

ENVIRONNEMENT

Krikou reçoit les Représentantes de la FAO et du PNUD en Algérie

La ministre de l’Environnement et de la Qualité de la vie, Kaouter Krikou, a reçu, lundi, la Représentante de l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) en Algérie, Irina Kouplevatskaya-Buttoud, et la Représentante résidente du Programme des Nations unies pour le développement

(PNUD) en Algérie, Natasha Van Rijn, avec lesquelles elle a examiné les moyens de renforcer la coopération dans les domaines liés à l’environnement et au développement durable. La rencontre avec la Représentante de la FAO, tenue au siège du ministère, a porté sur l’état d’avancement de la mise en œuvre des pro-

grammes et projets conclus dans le cadre de la coopération entre le secteur et l’Organisation, et les perspectives de renforcement de cette coopération, notamment au regard des défis liés au changement climatique et de ses répercussions sur les écosystèmes, les ressources naturelles et la biodiversité, précise le communiqué

du ministère. Avec la Représentante résidente du PNUD, la ministre a examiné les perspectives de renforcement de la coopération avec le programme, notamment après le dépôt par l’Algérie de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) et de sa stratégie nationale en matière de diversité biologique

auprès des conventions des Nations unies. Les deux parties ont également échangé les vues sur les moyens de renforcer l’action commune, notamment face aux défis liés au changement climatique et dans la préservation de la biodiversité et la promotion de l’économie circulaire, conclut le communiqué.

CLASSEMENT THE 2027 DES UNIVERSITÉS

L’Algérie première au Maghreb

Le ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique a annoncé une hausse du nombre d’établissements algériens classés dans le Times Higher Education World University Rankings (THE) 2027. Au total, 31 établissements d’enseignement supérieur algériens figurent dans l’édition 2027 du classement mondial, contre 28 établissements dans l’édition 2026. Cette progression permet à l’Algérie de se classer première au Maghreb et deuxième en Afrique en nombre d’établissements universitaires classés. Sur le plan national, l’université d’El Oued occupe la première place dans la catégorie regroupant les établissements classés entre 1.200 et 1.400 au niveau mondial. A cette occasion, le ministre de l’Enseignement supérieur, Kamel Baddari a souligné que ces classements internationaux reflètent les efforts déployés par le secteur pour améliorer le positionnement des établissements d’enseignement supérieur algériens dans les différents classements mondiaux, ainsi que la volonté de renforcer leur excellence et leur visibilité à l’échelle internationale.

SURETÉ DE WILAYA D’ALGER

Saisie de 6.000 comprimés psychotropes

Les services de la Sûreté de wilaya d’Alger ont procédé, la semaine écoulée, à l’arrestation de deux individus et à la saisie de plus de 6.000 capsules de psychotropes, aindiqué, lundi, un communiqué des mêmes services. «Dans le cadre de la lutte contre les crimes liés au trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, la bri-

gade mobile de la police judiciaire (BMPJ) de Gué de Constantine, relevant de la Sûreté de la circonscription administrative de Bir Mourad Raïs, a procédé, durant la semaine écoulée, à l’arrestation de deux individus activant au sein d’un groupe criminel organisé spécialisé dans le trafic de substances psychotropes», pré-

cise le communiqué. Cette opération «fait suite à l’exploitation d’informations signalant les activités d’un groupe criminel spécialisé dans le trafic illicite de substances psychotropes, les investigations menées sur le terrain ayant permis d’arrêter les suspects et de saisir 6.420 capsules de psychotropes de type +Prégabaline+, 200 g de

cannabis, et de trois lames utilisées pour la vente de ces substances», ajoute la même source. Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Hussein-Dey pour trafic de substances psychotropes dans le cadre d’un groupe criminel organisé», conclut le communiqué.

CACOBATH

Le challenge de la numérisation réussi

La Cacobath (La Caisse des congés payés et du chômage-intempéries de secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l’hydraulique) a réussi le challenge de numérisation de ses opérations de paiement, de suspension, de radiation et de réactivation d’activité. La directrice centrale de cette caisse,

chargée de l’exploitation, du contrôle et du contentieux, Mme Monia Siham Benyounès, qui était, hier matin, l’invité du jour de la Chaîne 3 de la radio algérienne, confirme : «Nos services sont assurés, désormais, à distance, conformément aux directives des Hautes autorités du pays qui visent la numérisa-

tion des services au profit des usagers».

«Désormais, l’usager n’aura pas à se déplacer vers les structures de nos agences pour effectuer ses démarches et ses déclarations, il peut le faire en accédant à distance sur le site de la Cacobath», assure Mme Benyounès qui informe que la

caisse organise, ce mercredi, une journée d’études afin de «vulgariser davantage ces services en ligne».

La Cacobath qui a fêté le 4 février dernier le 29e anniversaire de sa création, assure 786.000 salariés, opérant pour plus de 60 milles employeurs actifs».

TROIS ANS APRÈS LE 7 OCTOBRE

Guterres renouvelle son appel à la paix

Le troisième anniversaire du 7 octobre ravive les débats sur le bilan humain de la guerre et sur le rôle des Nations unies.

À l'occasion du troisième anniversaire de l'attaque du 7 octobre 2023, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a renouvelé sa condamnation de l'offensive menée contre l'entité sioniste et appelé à respecter le cessez-le-feu à Gaza. Mais sa déclaration, largement consacrée aux victimes sionistes et aux otages, est critiquée pour la place jugée insuffisante accordée aux victimes palestiniennes, à la situation en Cisjordanie et au contexte historique du conflit. Dans une déclaration diffusée à la veille du troisième anniversaire de l'attaque, Antonio Guterres a qualifié le 7 octobre de « terroriste et odieuse », rappelant qu'elle avait fait environ 1 200 morts parmi les Sionistes et les ressortissants étrangers et conduit à l'enlèvement de 251 personnes, emmenées comme otages dans la bande de Gaza. Le secrétaire général de l'ONU a également évoqué les témoignages d'anciens otages et les souffrances endurées pendant leur détention. Il a assuré partager la douleur des familles ayant perdu des proches et exprimé son soulagement pour ceux qui ont retrouvé leur liberté.

« Rien ne peut justifier ces atrocités », a-t-il déclaré à propos des attaques et des mauvais traitements infligés aux otages.

GUTERRES ÉVOQUE AUSSI LES SOUFFRANCES À GAZA

Dans la seconde partie de sa déclaration, Antonio Guterres s'est penché sur la situation humanitaire dans la bande de Gaza, décrivant des « souffrances indescriptibles » parmi les Palestiniens. Il a fait état de lourdes pertes humaines, de déplacements massifs et de destructions à grande échelle, tout en soulignant que les civils continuaient de vivre dans des conditions « insupportables ». Le secrétaire général a appelé les parties à respecter leurs engagements dans le cadre du cessez-le-feu, à permettre l'acheminement de l'aide humanitaire à grande échelle et à respecter le droit international.

Il a également plaidé pour la poursuite du processus politique devant conduire à une paix durable dans la région.

UNE DÉCLARATION CRITIQUÉE POUR SES OMISSIONS

Si Antonio Guterres mentionne les souffrances des Palestiniens, sa déclaration suscite néanmoins des critiques en raison de ce qu'elle ne dit pas.

Le texte consacre une place importante aux victimes sionistes du 7 octobre, mais ne fournit pas de données précises sur le nombre de victimes palestiniennes à Gaza. Il ne détaille pas non plus les conséquences des



opérations militaires sionistes sur les enfants, les femmes, les journalistes et les employés des Nations unies. Les destructions qui ont touché les infrastructures civiles, notamment les écoles, les universités et les hôpitaux, ne sont pas davantage détaillées.

La situation en Cisjordanie occupée, y compris à al Quds, est également absente de la déclaration.

LE CONTEXTE DU 7 OCTOBRE AU CŒUR DES INTERROGATIONS

Autre point soulevé par les critiques : l'absence d'un véritable rappel du contexte historique dans lequel l'attaque du 7 octobre

est survenue.

Antonio Guterres avait pourtant déclaré, après l'attaque, que celle-ci « ne s'était pas produite dans le vide ». Cette formule avait provoqué de fortes réactions du gouvernement sioniste.

Dans sa nouvelle déclaration, le secrétaire général ne revient pas en détail sur des questions telles que l'occupation des territoires palestiniens, l'expansion des colonies, les confiscations de terres ou la détention de milliers de Palestiniens dans les prisons sionistes.

La déclaration ne fait pas non plus référence aux procédures et décisions de la Cour internationale de Justice concernant la guerre

contre les palestiniens, ni aux mandats d'arrêt émis par la Cour pénale internationale.

L'ONU APPELLE À UN « AVENIR DIFFÉRENT »

Malgré ces critiques, Antonio Guterres a voulu faire de cet anniversaire un appel à sortir du cycle de la violence.

Il a exhorté les parties à respecter le cessez-le-feu et à progresser vers sa prochaine étape, tout en appelant à construire « la voie politique menant à une paix durable » dans l'ensemble de la région.

Le secrétaire général a également appelé à faire de cette commémoration le point de départ d'un « avenir différent », dans lequel Sionistes et Palestiniens pourraient vivre côte à côte « dans la paix et la sécurité », avec leurs droits, leur dignité et leurs aspirations respectées. Trois ans après le 7 octobre, la déclaration de Guterres reflète ainsi la difficulté persistante pour les Nations unies de tenir ensemble la condamnation de l'attaque contre l'entité sioniste, la dénonciation des souffrances infligées aux Palestiniens et la recherche d'une issue politique au conflit. Elle laisse toutefois ouvertes les interrogations sur la place accordée au contexte historique, au droit international et aux responsabilités de chaque partie.

R.I/agences

YÉMEN

Nouvelles avancées militaires à Taëz

Les combats s'intensifient au Yémen. Les forces de l'armée yéménite ont annoncé, hier, avoir pris le contrôle de nouvelles positions dans le district de Haïfan, au sud de la province de Taëz, alors que les affrontements se poursuivent sur plusieurs fronts. Cette progression intervient au lendemain de la prise de Mokha par les forces du Bouclier de la patrie, les Brigades des Géants et les Brigades de la côte, après de violents combats appuyés par des frappes aériennes.

NOUVELLES OPÉRATIONS DANS L'OUEST DU YÉMEN

Dans la province de Hodeïda, la Coalition pour soutenir la légitimité au Yémen a, de son côté, annoncé une opération menée par ses forces navales. Selon la coalition, cette

intervention visait à prévenir des attaques contre les voies maritimes dans le sud de la mer Rouge et à protéger la navigation dans le détroit stratégique de Bab el-Mandeb. Le porte-parole de la coalition, le général de brigade Turki Al-Maliki, a affirmé que les forces avaient déjoué un projet d'attaques imminentes contre les voies navigables. Il a également fait état de la destruction de dépôts d'armes, d'entrepôts abritant des embarcations piégées et de mines marines.

DES FRAPPES CONTRE DES MISSILES BALISTIQUES

La coalition a ensuite annoncé avoir détruit une plateforme de lancement de missiles balistiques à Sanaa. Elle a également indiqué avoir ciblé un dépôt situé dans une zone montagneuse de Saada, où se

trouvaient, selon elle, 20 missiles balistiques. Ces opérations interviennent dans un contexte de regain des tensions militaires au Yémen, marqué par la multiplication des affrontements terrestres et des opérations visant les capacités militaires des forces adverses.

L'ARABIE SAOUDITE RENFORCE SA COOPÉRATION MILITAIRE

Sur un autre front, le ministre saoudien de la Défense, le prince Khaled ben Salmane, a annoncé les décisions prises lors de la réunion de la Commission de la stratégie politique et de défense de l'« Alliance de La Mecque pour la défense ». Selon le ministre, les États membres ont réaffirmé leur solidarité avec l'Arabie saoudite et leur volonté de faire front commun face aux attaques visant

le Royaume et les lieux saints. Ils ont également convenu d'activer un mécanisme de dissuasion collective contre ces attaques et contre leurs soutiens. La commission a décidé de passer immédiatement à la mise en œuvre opérationnelle des engagements liés à la défense commune. Elle prévoit notamment de mobiliser les forces et capacités militaires convenues et d'accélérer leur déploiement en Arabie saoudite, conformément aux arrangements adoptés et aux législations nationales des États membres. Cette nouvelle architecture de coopération doit, selon ses promoteurs, renforcer la préparation militaire, l'intégration des forces et la capacité collective à répondre aux menaces dans un contexte régional marqué par une forte tension sécuritaire.

NÉGOCIATIONS AVEC EN L'IRAN ET WASHINGTON Pezeshkian les juge « sans intérêt »

Le président iranien Massoud Pezeshkian a jugé lundi que négocier avec les États-Unis était désormais « sans intérêt », accusant Washington de recourir à la force après chaque tentative de dialogue. Cette déclaration intervient alors que les discussions sur le programme nucléaire iranien restent dans l'impasse et que les tensions se concentrent autour du détroit d'Ormuz.

« À chaque fois que nous nous asseyons à la table des négociations, la guerre nous est immédiatement imposée », a déclaré Pezeshkian lors d'une rencontre avec le ministre arménien des Affaires étrangères, Ararat Mirzoyan. Selon l'agence officielle IRNA, le président iranien a affirmé que son pays avait été attaqué à trois reprises après des discussions avec Washington. Il estime que

ces épisodes montrent que les États-Unis ne recherchent pas réellement le dialogue, mais visent à « renverser la République islamique d'Iran ».

Les relations entre les deux pays se sont fortement dégradées après l'échec de plusieurs initiatives diplomatiques. Un protocole d'accord conclu en juin sous médiation pakistanaise n'a pas résisté à la reprise des hostilités

en juillet. Depuis, les négociations sont au point mort et les discussions menées en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, en septembre, n'ont permis aucune avancée.

Washington n'a pas mené de nouvelle frappe contre l'Iran depuis le 1er septembre, mais a renforcé les sanctions et la pression économique sur Téhéran. Le ministre iranien des Affaires

étrangères, Abbas Araghchi, a de son côté affirmé qu'il n'existait « ni solution militaire, ni solution fondée sur de nouvelles sanctions ». Le détroit d'Ormuz demeure le principal point de tension. Téhéran entend conserver un rôle dans le contrôle de la navigation, une position rejetée par Washington. Les perturbations du trafic maritime ont contribué à la hausse des prix du pétrole.

FIFA

Le scandale Mpasi qui secoue le Mondial 2026



La RDC aurait pu être disqualifiée. Les juristes de la FIFA avaient identifié l'inéligibilité de son gardien, mais aucune sanction n'a été prise. Le Nigeria, éliminé, réclame désormais des explications.

La RD Congo aurait-elle dû participer à la Coupe du monde 2026 ? Selon des révélations du Monde et du New York Times, la FIFA avait identifié l'inéligibilité du gardien congolais Lionel Mpasi, mais n'a pas sanctionné la sélection des Léopards. Une affaire qui relance les critiques sur la gouvernance de l'instance dirigée par Gianni Infantino. L'affaire remonte aux barrages africains de novembre 2025. La RD Congo

avait éliminé le Nigeria à Rabat aux tirs au but (1-1, 4-3), décrochant ainsi sa place pour le barrage intercontinental. La Fédération nigériane avait alors saisi la FIFA, contestant notamment l'éligibilité de plusieurs joueurs binationaux congolais. Selon les éléments révélés par les deux médias, les services juridiques de la FIFA auraient finalement conclu, en mars 2026, à l'inéligibilité de Lionel Mpasi. Le gardien franco-congolais avait représenté la France dans les catégories de jeunes avant d'opter pour la sélection congolaise, sans avoir achevé la procédure de changement de nationalité sportive.

LE NIGERIA RÉCLAMAIT LA DISQUALIFICATION

L'article 19 du Code disciplinaire de la FIFA prévoit qu'une équipe ayant aligné un joueur déclaré inéligible peut être sanctionnée par un forfait et une amende. La Fédération nigériane avait donc demandé la disqualification de la RDC et la qualification du Nigeria pour la suite des

barrages. Son recours a toutefois été rejeté pour des raisons de délai. La RDC a finalement affronté la Jamaïque en barrage intercontinental et s'est imposée 1-0 après prolongation, décrochant son billet pour le Mondial. Cette affaire place une nouvelle fois la FIFA face aux interrogations sur l'application de ses propres règlements, alors que plusieurs dossiers liés à l'éligibilité de joueurs et aux changements de nationalité sportive suscitent déjà des débats.

INFANTINO DE NOUVEAU SOUS PRESSION

La polémique intervient alors que Gianni Infantino fait parallèlement face à une contestation accrue autour de la gouvernance de la FIFA. La Fédération norvégienne a annoncé mardi avoir déposé deux plaintes auprès d'instances de la FIFA. La première vise notamment de potentielles violations du Code d'éthique. La seconde demande un examen de la gouvernance, du contrôle financier, des mécanismes internes et des processus de décision de l'instance. La Fédération norvégienne cible notamment trois dossiers : l'attribution du « Prix de la paix » de la FIFA à Donald Trump, la gestion de la suspension de l'international américain Folarin Balogun et le projet FIFA Forward Enterprise, qui prévoyait notamment une ouverture à des investisseurs privés avant son abandon. À quelques mois de l'élection présidentielle de la FIFA prévue en mars prochain, ces nouvelles contestations replacent la gouvernance de l'instance mondiale au centre des débats.

MESSI PRÉPARE DÉJÀ L'APRÈS-CARRIÈRE

Pas question de devenir entraîneur !



À 39 ans, Lionel Messi pense déjà à sa reconversion. Et le champion du monde argentin a une idée bien précise : il veut devenir propriétaire de club plutôt que s'installer sur un banc. Lionel Messi ne se voit pas entraîneur après avoir raccroché les crampons. La légende argentine nourrit une autre ambition : devenir propriétaire et investir directement dans le football. Selon des informations rapportées par BBC Sport, le joueur souhaiterait acquérir une participation importante dans Inter Miami, son actuel club en Major League Soccer, et rejoindre officiellement son groupe de propriétaires après la fin de sa carrière. Une perspective qui prolongerait naturellement son aventure américaine, tout en faisant basculer Messi du statut de superstar du football à celui d'homme d'affaires dans le sport. Cette reconversion ne serait d'ailleurs pas une surprise. Messi a déjà commencé à investir dans le football et serait notamment impliqué dans la propriété de l'Eldense et de Cornellà, deux clubs espagnols. Son projet dépasse donc largement une simple reconversion. L'Argentin semble vouloir construire, progressivement, un véritable empire sportif international. En revanche, un retour aux Newell's Old Boys, le club de Rosario qui l'a formé, ne serait pas envisagé, ni comme joueur ni dans un rôle dirigeant. Le scénario le plus spectaculaire reste celui d'Inter Miami. Le contrat de Messi avec la franchise floridienne aurait prévu une clause lui permettant de devenir copropriétaire minoritaire du club à des conditions avantageuses après la fin de sa carrière. Après avoir marqué l'histoire du football comme joueur, Messi pourrait donc écrire un nouveau chapitre... dans les coulisses du sport.

EQUIPE DE FRANCE

Les 4 enseignements de Zidane

Trois victoires, un nul, un jeu offensif assumé et une nouvelle génération déjà en embuscade : Zinedine Zidane a réussi ses premiers pas sur le banc de l'équipe de France. Pour sa première fenêtre internationale, le nouveau sélectionneur des Bleus n'a pas perdu de temps. En quatre rencontres de Ligue des Nations, la France a signé trois victoires et concédé un nul, tout en affichant une identité de jeu déjà très marquée. Premier signal fort : le turnover. Sur les 23 joueurs convoqués, 22 ont eu du temps de jeu. Aucun onze n'a été reconduit à l'identique et neuf changements ont même été effectués entre les deux premiers matches. Zidane a également lancé plusieurs nouveaux visages. Guillaume Restes, Andy Diouf,

Leny Yoro, Jérémy Jacquet, Lucas Da Cunha et Estéban Lepaul ont connu leurs premières minutes en Bleu. Le message est clair : la concurrence est ouverte et personne ne dispose d'un statut garanti. **LA JEUNESSE BOUSCULE LA HIÉRARCHIE** Plusieurs nouveaux venus ont immédiatement marqué des points. Leny Yoro a impressionné dans l'axe, tandis que Jérémy Jacquet s'est montré solide face à l'Italie et à la Belgique. Adrien Truffert a également convaincu au poste de latéral gauche. Mais la révélation la plus inattendue se trouve peut-être au milieu : Lucas Da Cunha. Le joueur de Côme a séduit par sa qualité technique et ses

sorties de balle. Entré en cours de jeu face à la Belgique, il a même délivré la passe décisive à Désiré Doué pour le but égalisateur. **LA POSSESSION COMME ADN** Autre marqueur de cette nouvelle France : le ballon avant tout. Zidane s'appuie sur un 4-3-3 et veut installer une équipe capable de monopoliser le jeu. « Avoir le ballon m'a toujours animé », a résumé le sélectionneur. La philosophie est séduisante, même si tout reste à perfectionner. La France a parfois dominé sans suffisamment créer de danger. Zidane a identifié le principal chantier : mieux occuper la surface adverse et transformer la possession en occasions. Mais le grand gagnant de

ce premier rassemblement porte un nom : Michael Olise. Déjà remarqué lors du Mondial 2026, le joueur du Bayern Munich a changé de dimension sous Zidane. Buteur contre la Belgique, buteur contre l'Italie, puis auteur d'un doublé et d'une passe décisive lors du spectaculaire 4-1 contre les Belges, Olise s'impose comme le nouveau leader technique des Bleus. En l'absence de Kylian Mbappé, blessé, il a pris les commandes sans trembler. Zidane, lui, ne cache pas son admiration : « C'est du talent pur. » Après quatre matches, le constat est déjà net : Zidane a installé une concurrence nouvelle, donné du temps aux jeunes et imprimé une identité de jeu. Les résultats suivent. Le chantier ne fait que commencer.

LIGA

Tebas relance la guerre avec Pérez

Le bras de fer entre Javier Tebas et Florentino Pérez repart de plus belle. Le président de LaLiga a qualifié le Real Madrid d'« équipe la plus rebelle d'Espagne », tout en dénonçant la vision du football européen défendue par le président merengue. Tebas affirme notam-

ment qu'« une autre Super Ligue est en train de se mettre en place, au ralenti ». Malgré l'accord de principe annoncé en février entre le Real Madrid, l'UEFA et European Football Clubs, le dirigeant espagnol estime que le risque d'un football dominé par les clubs les plus

riches demeure. Tebas oppose à cette vision son modèle de redistribution des droits TV, destiné à préserver la compétitivité des clubs. Il compare le Real Madrid et le FC Barcelone à des « locomotives », mais rappelle que le football a aussi besoin de « wagons ». Cette nouvelle char-

ge intervient quelques semaines après un violent échange avec le Real Madrid, qui avait publiquement dénoncé les prises de position du patron de LaLiga. L'ancienne Super Ligue s'est peut-être éloignée, mais la guerre entre Tebas et Pérez, elle, continue.

CLASSEMENT FIFA

Les Verts dans le Top 30 mondial

L'Algérie devrait grimper au classement FIFA et s'installer au quatrième rang africain. Une progression qui pourrait offrir aux Verts le statut de tête de série à la prochaine CAN.

Malgré le nul concédé à Bujumbura face au Burundi (2-2), l'Algérie gagne du terrain au classement FIFA. Les Verts pointent désormais à la 28e place mondiale et s'installent au quatrième rang africain. Une position qui pourrait peser lourd lors du prochain tirage au sort de la CAN.

Le résultat face au Burundi n'a pas freiné la progression de l'Algérie. Au contraire, les mauvais résultats enregistrés par la Côte d'Ivoire et le Nigeria permettent aux Verts de grimper à la 28e place mondiale et de prendre la quatrième position sur le continent africain.

Une progression loin d'être anodine. Si l'Algérie parvient à conserver ce rang et surtout à décrocher sa qualification pour la prochaine Coupe d'Afrique des nations, elle pourrait intégrer le cercle des têtes de série lors du tirage au sort de la phase finale.

Pour les hommes de Ramy Ben-sebaini et leurs coéquipiers, l'enjeu est donc double : assurer la



qualification et continuer à engranger des points pour consolider cette position.

Car le classement FIFA reste particulièrement sensible aux résultats. Une contre-performance répétée ou, plus encore, une

absence de qualification à la CAN ferait automatiquement reculer les Verts. Le message est clair pour le staff technique : gagner pour se qualifier, mais aussi gagner pour grimper. Le Top 30 mondial est désormais à portée de main, et

l'Algérie entend bien y rester.

CINQ CLUBS INTERDITS DE RECRUTEMENT

La FIFA a décidé d'interdire à cinq clubs algériens d'enregistrer de nouveaux joueurs pour la saison 2026-2027, en raison de litiges financiers.

La liste comprend le CR Belouizdad, le CS Constantine et le MB Rouissat, pensionnaires de la Ligue 1, ainsi que le RC Arbaa, évoluant en deuxième division, groupe Centre-Ouest, et l'AS Ain M'lila, engagée en troisième division, groupe Est. Ces sanctions sont généralement liées à des dettes impayées envers d'anciens joueurs. Elles interviennent lorsqu'un club ne s'acquitte pas des sommes dues à un joueur recruté précédemment, avant que celui-ci ne saisisse la FIFA pour faire valoir ses droits.

L'interdiction d'enregistrer de nouveaux joueurs reste en vigueur jusqu'à la régularisation de la situation financière et au règlement des sommes dues.

MCA

Aucun contact pour le poste de directeur sportif

La direction du Mouloudia d'Alger a décidé de mettre fin aux rumeurs. Dans un communiqué publié lundi, le club a démenti « catégoriquement » l'existence de contacts ou de négociations avec les noms récemment cités dans la presse pour occuper le poste de directeur sportif.

Le « Doyen » assure que le dossier est toujours à l'étude. La direction affirme examiner les différentes options « avec toute l'attention et la responsabilité requises », en privilégiant un profil en adéquation avec le projet sportif et les objectifs du club.

PAS QUESTION DE SE PRÉCIPITER

Le MCA entend surtout prendre son temps avant de trancher. Aucun choix ne sera arrêté avant de réunir l'ensemble des conditions et critères fixés par le club. La direction mouloudéenne appelle enfin les supporters à se fier uniquement aux canaux officiels du club et à ne pas accorder de crédit aux « informations et spéculations » qui ne proviennent pas de sa cellule de communication.

ES SÉTIF L'hécatombe frappe avant le MCO

À quelques jours du choc face au MC Oran, l'Entente de Sétif voit son effectif sérieusement décimé. Cinq joueurs sont actuellement sur le flanc, dont plusieurs éléments importants. Un casse-tête de plus pour le staff sétifien.

La trêve internationale ne fait pas les affaires de l'ES Sétif. Alors que l'Entente prépare son rendez-vous face au MC Oran, comptant

pour la 4e journée de Ligue 1 Mobilis, les blessures s'accumulent et réduisent dangereusement les choix du staff technique.

Dernier coup dur en date : Youssef Abu Jalboush, dit « Sissa ». L'international jordanien s'est blessé avec sa sélection durant la trêve internationale. Les examens médicaux ont confirmé une blessure nécessitant une période de

soins et de rééducation. Sa durée d'indisponibilité reste encore inconnue. Le malheur ne s'arrête pas là. Bounagab, actuellement avec la sélection algérienne U21, s'est également blessé. La nature de sa blessure et son indisponibilité doivent encore être précisées.

De son côté, Boudchichia devrait manquer près d'un mois de compétition après une blessu-

re à un orteil contractée à l'entraînement.

À cette liste s'ajoute Kamel Hamidi, victime d'une blessure lors du dernier match contre le CS Constantine et contraint de subir une intervention chirurgicale. Son absence devrait être longue.

Enfin, Massahl poursuit sa convalescence et n'est toujours pas opérationnel.

Avec cette cascade de blessures, l'ES Sétif aborde la réception du MC Oran dans une situation pour le moins délicate. Le staff devra composer avec un groupe amputé de plusieurs éléments et espérer récupérer certains joueurs à temps.

Face au MCO, l'Entente devra surtout trouver des solutions... avant de trouver son onze.

TOURNOI DE CROATIE

Les Cadets clôturent sur une bonne note

La sélection nationale U17 « A » s'est largement imposée face à son homologue qatari (4-0), ce lundi 05 octobre 2026 à Zaprešić, à l'occasion de la quatrième et dernière journée du tournoi amical de Croatie, organisé dans le cadre de la préparation à la prochaine Coupe du Monde U17-2026, prévue en novembre au Qatar.

Les buts des Verts ont été inscrits par Nazim BENGHEZEL, auteur d'un doublé (15', 78'), Zinedine ZOUAI (32') et Ilhan MAMMERI (82'). Les Verts bouclent ainsi leur participation à ce tournoi avec un bilan de trois victoires, obtenues face à l'Arabie Saoudite (2-0), la Hongrie (1-0) et le Qatar (4-0), contre une seule défaite concédée face au pays hôte, la Croatie (3-0). À signaler que la blessure au genou d'Ali SADJI, qui n'a pas pris part à cette dernière rencontre, s'est révélée plus sérieuse que prévu et pourrait entraîner une longue période d'indisponibilité. La Fédération Algérienne de Football souhaite à Ali SADJI un prompt rétablissement et espère le revoir rapidement sur les terrains.

JS SAOURA

El Kerdi appelé à sauver la saison

La JS Saoura a officialisé la nomination de Madjid El Kerdi au poste d'entraîneur principal, en remplacement de Lotfi Bouderaa, dont le contrat a été résilié à l'amiable. Le nouvel entraîneur prendra ses fonctions à quelques jours du prochain rendez-vous de la JS Saoura face à

l'Olympique Akbou, prévu jeudi 8 octobre, pour le compte de la quatrième journée de la Ligue professionnelle. Madjid El Kerdi arrive dans un contexte délicat pour le club, après son élimination au tour préliminaire de la Ligue des champions africaine et une lourde défaite (4-0)

concédée face à la JS El Biar.

La direction de la JS Saoura mise désormais sur son nouvel entraîneur pour redresser la situation et relancer l'équipe. Un premier défi l'attend dès jeudi face à l'Olympique Akbou, avec l'objectif de renouer avec les résultats positifs.

À travers ses comptes officiels, le club a souhaité la bienvenue à Madjid El Kerdi et lui a adressé ses vœux de réussite dans sa nouvelle mission, en espérant le voir conduire l'équipe vers les objectifs fixés et répondre aux attentes des supporters.

LENS

Titraoui de retour, Lyon dans le viseur

Bonne nouvelle pour Yassine Titraoui. Remis de sa blessure, l'international algérien a retrouvé les entraînements collectifs avec le RC Lens et peut désormais espérer retrouver la compétition dès aujourd'hui face à l'Olympique Lyonnais.

Éloigné des terrains ces dernières semaines, Titraoui a

repris le travail avec le groupe lensois. Une reprise qui pourrait lui ouvrir les portes de la prochaine rencontre de Ligue 1, mercredi soir à Bollaert-Delelis. Le milieu algérien s'est rapidement imposé dans les plans du staff lensois depuis le début de la saison. Ses premières sorties en Ligue 1 lui

ont permis de gagner la confiance de son entraîneur et de confirmer les qualités qui avaient déjà séduit du côté de l'académie du Paradou.

Sa présence face à Lyon dépendra désormais de son état physique. Si sa récupération est jugée complète, l'Algérien devrait figurer dans le

groupe convoqué pour cette affiche.

Pour Lens, son retour constitue un renfort de poids avant un rendez-vous qui exigera intensité et maîtrise. Pour Titraoui, l'objectif est clair : retrouver rapidement la compétition et reprendre sa dynamique en Ligue 1.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											

Horizontalement
1- Chantant comme la fauvette.
2- Poisson rouge - Pour travailler. 3- Administre - Plantigrade. 4- Saint-Pierre. 5- Propre à l'âne - Déesse marine. 6- Orner. 7- Met au courant - Arme phonétique - Possessif. 8- Certain - Personnel. 9- Article - Sans gravité.
10- Attend - Greffe.

Verticalement
1- N'est pas en ligne droite - Blonde de pub.
2- Opinions - Enzymes. 3- Ciquante soeurs.
4- Arme de sioux. 5- Elle devint vache - Duvet.
6- Etait due pour la nuit - Première femme.
7- Vieille note - Petite quantité. 8- Sa part est considérable - On le fait de la tête.
9- Armstrong l'a fait - Plante Textile.
10- Guides - Conjonction.
11- Amas - Réponse d'un dieu.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Renverçant Ronversant Renverssant Renversant	Garguotier Gargotier Guargotier Gargautier
Spontanéité Spontanéité Spontanéité Spontanéité	Aschisch Haschisch Hachisch Haschich

Les mots fléchés

ALARMER-ONS DE NOUVEAU PERCEPTIBLE	SE TROUVE EN HEXAGONE SIMPLIFICATEURS	PRONOM INTERRO- GATIF NATIONALE	ESSAYERA	TITRE DE NOBLESSE ATTACHAIS	IL ASSEMBLE DES FEUILLETS	ROUA DE COUPS
			ÉVITER			
			DÉPOUILLÉS			
QUID DE L'ÉQUESTRE COURTE CAPACITÉ					LIVRE OUVERT SÉPARÉS TES CHEVEUX	
		I GREC ARTICLE DE GOLF			DÉCLARES	
DIFFUSE SUR LES ONDES PAYS DE BUSH			PLANTÉES D'ARBRES HURLANTES			
		ORTHO- GRAPHIES CUBES DE JOUEUR			CHANGEA DE PEAU EST DANS LA LUNE	
ABASOURDIE AUTEUR DE NOS JOURS				TRANSPORT FRANCILIEN JEUNE BOURRICOT		PLACE SUR UNE CHAISE
		PAYS DE SHARON ABRI BLIN- DÉ D'UN CHAR				MONNAIE IRANIENNE
DEMEURA ENVERS D'UN OBJET			PORT BELGE AUROCHS			
		NATIONS UNIES CAPITALE DU PEROU		POINT VERT DU DÉSERT RÉGION DE FRANCE		
POMPÉES	PUPITRES D'ÉGLISES IDENTIQUES				PARESSEUX CALME L'ENFANT AGITÉ	
				CRASSEUX CHAGRIN DU PASSÉ		
ÉTAT D'ESPRIT	ESPRITS ON L'ÉCHANGE CONTRE UNE RANÇON		LONGUES PÉRIODES EN COMPA- GNIE DE			IMAGE PIEUSE
			CENT MÈTRES CARRÉS POUR SERRER		AVANT DO GROSSE VAGUE	BELLES SAISONS
RÈGLE DOUBLE INGÉNUITÉ		POUR BAISSER LA VITRE APERÇUE				
				CANCAN SYMBOLE DE L'HÉLIUM		
COLLE FORTE ENSEMBLE DE LIGNES		DIRIGÉ VERS UN LIEU				
			COUPES LA CIME			

BIFFE-TOUT

EN 7 LETTRES :
La plus grande métropole de l'Asie du sud-est

AGRICOLE	ETOUFFOIR	PUÉRIL
ARTILLERIE	FLAMME	RENVERSANT
BELOTE	FORCEPS	ROMANCER
BIMENSUEL	GABONAI	SAIGNEMENT
BULLETIN	GORILLE	SEATTLE
CANOË	GOSIER	SIDÉRALE
CARAPACE	INCARNÉ	STÈRE
CLASSE	INCURABLE	SURVOL
COLLECTIVE	JERSEY	TINTAMARRE
COURSE	JOBARDISE	TIRELIRE
CULMINANT	JOVIAL	TOUR
DANCING	LÂCHETÉ	URTICANT
DÉGRAISSÉ	LUNE	VORACITÉ
DISCUTABLE	MÉCANIQUE	WALLONNE
DOMICILE	OCTROI	XYLOCOPE
ECHARPE	ODEUR	ZIBELINE
EGLEFIN	PAPAYE	
ESTIME	PARFUMERIE	

R	E	N	V	E	R	S	A	N	T	E	I	R	E	M	U	F	R	A	P
M	D	E	G	R	A	I	S	S	E	L	E	U	S	N	E	M	I	B	I
E	U	A	U	E	E	O	J	E	R	N	C	E	C	T	F	B	S	V	N
C	R	O	G	O	C	E	C	O	V	O	I	L	S	O	E	I	A	O	C
A	T	E	N	R	R	H	M	T	N	I	A	T	R	T	D	R	E	R	U
N	I	A	G	S	I	A	A	S	R	S	T	C	E	E	I	T	E	A	R
I	C	J	E	L	N	C	E	R	S	O	E	C	R	L	E	M	R	C	A
Q	A	Y	O	C	E	I	O	E	P	P	I	A	E	H	L	E	E	I	B
U	N	A	E	V	L	F	E	L	S	E	L	L	C	L	I	U	E	T	L
E	T	R	R	L	I	T	I	E	E	E	G	A	O	S	L	L	B	E	E
E	E	C	E	T	O	A	L	N	E	E	L	N	O	V	B	O	X	E	N
S	N	R	A	L	I	L	L	R	E	E	L	G	I	A	R	Y	C	N	S
I	N	C	E	R	I	L	I	L	N	L	E	I	T	C	L	U	E	I	I
D	O	B	O	R	A	L	L	R	I	Y	T	U	C	O	N	M	S	L	A
R	L	D	O	U	E	P	A	E	A	R	C	T	C	I	M	A	L	E	N
A	L	G	E	R	R	C	A	P	R	S	E	O	A	A	M	U	D	B	O
B	A	G	I	U	N	S	A	C	I	I	P	U	L	E	N	O	K	I	B
O	W	T	O	I	R	P	E	D	E	E	F	P	E	S	K	D	Z	A	
J	E	T	O	U	F	F	O	I	R	T	N	A	N	I	M	L	U	C	G
S	A	I	G	N	E	M	E	N	T	T	I	N	T	A	M	A	R	R	E

SOLUTIONS
DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT
EMANCIPATIONS - BADINERA - STE - DO - EDITIONS - ISER - RENIEES - ARC - ECOT - AURA - GUS - ALES - SUT - PELOUSE - CREPI - OPINE - PRESTO - MITEE - LOUA - IN - SU - SHORT - LO - SERT - ARTISANS - MERS - RENES - DE - AERA - SMALA - NIPPAIS - EGAL - ITOU - PNEU - NIL - DETTE - SUEDE - CRE-SUS - SASSES.

VERTICALEMENT
EMBOURGEOISEMENT - AA - SCULPTURE - IODE - ONDEE - SOIE - TRAPUES - CIDRE - UNES - SEP - TU - MINI - CASE - HA - RAPTS - PETROLE - LORRAINE - VARIETE - PORTE - SE - TAON - SCRUTINS - USA - AI - NIA - REA - SEME - US - OSSEUSES - LASAGENES - ONT - ERUPTION - LAIDE - SENSATION - STALLES.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT
1- PLANISPHERE. 2- HAVENEAU - UR. 3- IVE - DRUIDES. 4- LANGUE - TE. 5- IGUE - SU. 6- PE - HARICOTS. 7- REPUE. 8- ICONOCLASTE. 9- NAIN - AERE. ELSENEUR. IS.

VERTICALEMENT
1- PHILIPPINE. 2- LAVAGE - CAL. 3- AVENU - ROIS. 4- NE - GEHENNE. 5- INDU - APO. 6- SERE - RUCHE. 7- PAU - CIEL. 8- HUIT - AAR. 9- DESOS-SE. 10- RUE - UT - TRI. 11- ERSE - SUEES.

4x4

Mollusque - Myriapode
Sagittaire - Fourragère

BIFFE-TOUT : CENTRE-VILLE

CLÔTURE DU FIBDA 2026

Remise des prix aux lauréats

La 18e édition du Festival international de la bande dessinée d'Alger (FIBDA 2026) s'est clôturée, lundi à Alger, par la remise de prix aux lauréats des différents concours.

La journée de clôture du festival, organisée à l'esplanade de Riadh El Feth, a été marquée par la remise des prix aux lauréats des ateliers de bande dessinée et de manga destinés aux catégories des jeunes, des enfants et des étudiants de l'Ecole supérieure des beaux-arts d'Alger (ENSBA), visant à encourager les enfants de différentes tranches d'âge et à stimuler la créativité dans le domaine de la bande dessinée et du manga. A cette occasion, l'ambassadeur du Japon auprès de l'Algérie, M. Suzuki Kotaro, a procédé à la remise des prix du concours spécial lancé par l'ambassade du Japon en Algérie au profit des amateurs de manga en Algérie, au profit des trois concurrents, à savoir Ziad Adlane (1er prix), Fella Maya (2e prix) et Meziane Mohamed (3e prix).

ENCOURAGER LA BD ALGÉRIENNE

A ce titre, M. Suzuki Kotaro a félicité les jeunes lauréats de la 6e édition du concours de manga japonais, organisé par l'ambassade du Japon dans le cadre de ce festival, estimant que le FIBDA constituait un «pont culturel et artistique reliant le Japon et l'Algérie». +Par



ailleurs, les résultats du concours de Cosplay de cette édition, supervisé par un jury présidé par l'artiste Alitha Martinez des Etats-Unis d'Amérique, ont vu la consécration de Abdelwadoud Kerkar (meilleure performance individuelle cosplay), Sami Rebbache (meilleur costume cosplay), Taghourt Djaafar (meilleur duo), ainsi que Laamamra Okba (meilleur spectacle cosplay).

Dans ce contexte, le commissaire du festival, Salim Brahimi, a indiqué que cette édition, organisée sous le slogan «Le roman graphique... carrefour du dessin et du verbe» «a connu une grande affluence du public, de différentes tranches d'âge, ce qui reflète l'engouement croissant du public algérien pour l'art du manga et la bande dessinée». Cinq jours durant, le «FIBDA 2026», a

proposé les dernières publications dans le domaine de la bande dessinée et du manga, ainsi que plusieurs conférences et rencontres liés au 9e art, animées par des dessinateurs de BD de manga, des scénaristes et des professionnels venus notamment du Japon, d'Egypte, de la République démocratique du Congo, de Tunisie et des Etats-Unis. Organisé depuis 2008, sous l'égide du ministère de la Culture et des Arts, le FIBDA vise à encourager la BD algérienne, à travers la promotion des œuvres de ses artistes et créateurs. Le 18e Festival international de la bande dessinée d'Alger (Fibda) a été inauguré pour rappel, le 1er octobre par la ministre de la Culture et des Arts, Malika Bendouda, sous le slogan, «Le roman graphique, carrefour du dessin et du verbe». L'événement, qui se a réuni cette année des artistes issus de 13 pays, confirmant une fois encore la dimension internationale de ce rendez-vous incontournable du neuvième art. En présence des étudiants de l'Ecole et des Instituts supérieurs des Beaux-Arts, la ministre de la Culture et des Arts a d'abord rappelé l'«importance de la BD», notant avec satisfaction la «progression dans le temps de ce bel événement culturel».

GRAND PRIX ASSIA DJEBAR

La 8e édition jeudi prochain

La 8e édition du Grand Prix Assia Djebar du Roman aura lieu jeudi prochain au Centre international de conférences «Abdelatif Rahal» à Alger. Cette cérémonie littéraire, organisée tous les deux ans, distingue l'élite des lettres algériennes et suscite l'intérêt des créateurs, intellectuels et des maisons d'édition, tant en Algérie qu'à l'étranger.

La liste des romans finalistes pour cette édition a été dévoilée le 14 septembre dernier à Alger, avec une short liste de 9 œuvres réparties équitablement entre les trois langues arabe, amazighe et française. Le jury préside par poète et traducteur Miloud Hakim, a sélectionné «A'rach Ed'dem» de Hocine Aalam, «Er'rafraf» de Sarah Mohamed Maariche et «Aam Ar-rehma» de Khier



Chouar (langue arabe), «D Asderfef» (Tâtonnement) de Chabha Ben Gana, «Tighri n Tudert» (Le cri de la vie) de

Siham Harikenchikh et «Aggus» (La ceinture) de Farida Sahoui (langue amazighe) et «Partout le même ciel» de Hajar Bali,

«Aménorrhée» de Sarah Haidar et «Ce que la mort m'a pris de toi» de Hosni Kitouni (langue française). Choiesies parmi un total de 155 romans, soumis dans les trois langues, à cette 8ème édition, les œuvres figurant sur la short liste partagent des thématiques communes notamment la mémoire, l'histoire et les mutations sociales que connaît l'Algérie, avec un accent particulier sur le roman historique, selon le jury. Le jury est composé, outre son président, de dix membres: le sociologue Mustapha Madi, le spécialiste en littérature populaire Hamid Bouhabib, l'écrivaine Maïssa Bey, le président de l'Académie algérienne de la langue arabe Cherif Meribai, l'écrivaine Meriem Guemache, la romancière Leïla Hammoutène, le poète Ahcene Mariche, le

chercheur en langue amazighe Kouceila Alik et le poète et traducteur Idir Bellali. La septième édition du prix avait distingué en 2024 Inam Beyoud pour son œuvre en langue arabe, «Houaria», El Hachemi Kerrache pour son roman en langue amazighe «1954, Talalit n ussirem», alors que Abdelaziz Otmani a été récompensé pour son roman en langue française «La lune en miettes». Organisé par l'Entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEP), ce prestigieux prix littéraire, du nom de l'écrivaine et universitaire algérienne Assia Djebar (1936- 2015), vise à récompenser la meilleure œuvre romanesque écrite dans les deux langues nationales, arabe et amazighe, ainsi qu'en langue française.

FESTIVAL NATIONAL DU THÉÂTRE FÉMININ D'ANNABA

Un évènement révélateur de talents

La 8e édition du Festival national du théâtre féminin «Afaq» s'est clôturée à Annaba, récompensant de nouveaux talents prometteurs. C'est sur le prestigieux site archéologique d'Hippone à Annaba que s'est clôturée, dans la nuit de lundi à mardi, la 8e édition du Festival culturel national de la production théâtrale féminine «Afaq».

DES LAURÉATES DISTINGUÉES ET ACCOMPAGNÉES

L'événement s'est distingué cette année par la mise en place d'un parcours d'accompagnement ambitieux destiné aux jeunes projets théâtraux émergents.

La cérémonie de clôture a été marquée par la remise des prix aux créatrices sélectionnées par un jury académique. L'autrice Samah Samida a été couronnée pour son projet dramatique intitulé «Qira'a» (Lecture), tandis que Sarah Merniche s'est illustrée avec l'œuvre «Imbratoriat à Essath». Leurs distinctions récompensent des écrits novateurs apportant un vent de fraîcheur à la dramaturgie nationale. Dans le cadre du soutien aux talents émergents, 2 autres projets ont retenu l'attention : «El Boukala» de Wassila Aredj et «El Khabith» de Meriem Allag. Ces 2 œuvres bénéficieront d'un encadrement artistique direct assuré par l'as-

sociation «Dairat Al Anouar», présidée par Karima Eid, afin de poursuivre leur développement jusqu'à leur concrétisation sur scène.

UN ESPACE DE FORMATION ET DE VALORISATION ARTISTIQUE

Inauguré le 30 septembre, le festival s'est déroulé sur 6 jours riches en activités académiques, ateliers de formation et rencontres littéraires. La cérémonie finale a également permis d'honorer le travail des encadreurs, critiques et artistes engagés durant la manifestation. Les débats ont exploré de multiples facettes de la création dramatique, soulignant le rôle central de la femme dans le

paysage théâtral en tant qu'autrice, metteuse en scène et porteuse de projets intellectuels. Pendant près d'une semaine, 11 spectacles couvrant le théâtre pour adultes, le théâtre pour enfants et le monologue ont été présentés au public. Des ateliers d'expression corporelle, du théâtre de rue ainsi que des soirées littéraires et de contes ont rythmé cette édition. Les représentations ont investi plusieurs espaces emblématiques de la ville, notamment le Théâtre régional Azzedine Medjoubi, la Maison de la culture Mohamed Boudiaf, la place de la Révolution au centre-ville et le site antique d'Hippone.

ALERTE PHARMACEUTIQUE

FAUX BOTOX, VRAI DANGER

L'ANPP alerte sur un produit présenté comme du Dysport après le signalement d'effets indésirables graves.

Par Crésus

L'Agence nationale des produits pharmaceutiques vient de lancer une alerte qui mérite toute l'attention des professionnels de santé et du grand public. Dans une note officielle datée du 5 octobre 2026, l'ANPP signale un cas de pharmacovigilance impliquant des effets indésirables graves après l'utilisation d'un produit présenté comme étant du Dysport, une toxine botulinique de type A.

Le produit incriminé porte le numéro de lot S05061, avec la mention 02/2028. Son conditionnement le présente comme fabriqué par IPSEN Biopharm Ltd, au Royaume-Uni.

Mais c'est précisément là que l'alerte devient préoccupante.

Selon les informations communiquées par l'ANPP, ce lot n'a pas été fabriqué par le site de production Ipsen. Il n'aurait pas davantage fait l'objet d'une libération de lot par les services compétents de l'Agence. Des anomalies auraient également été constatées sur le QR code figurant sur son conditionnement.

L'ANPP qualifie par conséquent le produit de «source inconnue» et évoque explicitement une «suspicion de falsification».



Autre élément relevé par l'autorité sanitaire, le produit aurait été utilisé hors de ses indications thérapeutiques.

L'Agence appelle ainsi les professionnels de santé à la plus grande vigilance concernant l'acquisition, la détention et l'utilisation de ce produit. Elle rappelle également que son utilisation est strictement réservée à un usage hospitalier, conformément à sa décision d'enregistrement.

L'affaire dépasse donc la simple anomalie

d'emballage. Elle pose une question beaucoup plus préoccupante : comment un produit injectable dont l'origine est inconnue et dont le lot n'est pas reconnu par le fabricant présumé a-t-il pu parvenir jusqu'à un utilisateur ?

Cette interrogation renvoie directement à la traçabilité des médicaments, aux circuits d'approvisionnement et aux mécanismes de contrôle permettant de détecter d'éventuels produits falsifiés avant leur utilisation.

tion. Le signalement d'effets indésirables graves donne à cette affaire une dimension sanitaire particulière. Il ne s'agit plus seulement de savoir si un emballage ou un QR code est conforme, mais de déterminer l'origine du produit, son contenu réel, son parcours et les conditions dans lesquelles il a été administré.

La prudence reste, cependant, indispensable. L'alerte de l'ANPP ne concerne pas l'ensemble du Dysport commercialisé ni les produits authentiques fabriqués par Ipsen. Elle vise précisément le produit identifié sous le numéro de lot S05061 et présenté comme étant du Dysport.

Une distinction capitale pour informer sans provoquer une inquiétude injustifiée chez les patients ayant reçu un produit provenant des circuits réguliers.

Reste désormais la question centrale.

D'où vient ce lot S05061 ? Par quel circuit est-il entré sur le marché ? Qui l'a acquis, distribué et utilisé ?

Autant de questions auxquelles l'enquête devra apporter des réponses. Car derrière la suspicion de falsification d'un médicament injectable se profile un enjeu beaucoup plus large : celui de la sécurité de la chaîne pharmaceutique et de la protection des patients.

Crésus

«UN HIVER EN TOUTE SÉCURITÉ»

La Protection civile lance sa campagne nationale

La Direction générale de la Protection civile (DGPC) a lancé, depuis hier, une campagne nationale de sensibilisation consacrée aux risques liés à la saison hivernale, notamment les intoxications au monoxyde de carbone ainsi que les inondations et les crues. Organisée sous le slogan «Un hiver en toute sécurité... une conscience permanente», cette campagne sera déployée à travers l'ensemble du territoire national, avec un lancement officiel depuis la wilaya de Tissemsilt. En 2025, précise le communiqué de la DGPC, les services de la Protection civile ont enregistré 473 interventions liées à des intoxications au monoxyde de carbone, permettant de secourir et d'assister 1 495 personnes, tandis que 130 décès ont été déplorés. Durant les neuf premiers mois de 2026, 238 interventions ont été recensées, avec 712 personnes secourues et assistées et 81 décès enregistrés.

Ces accidents sont principalement liés à l'absence ou à l'insuffisance de ventilation des habitations, à la vétusté et au défaut d'entretien des appareils de chauffage, ainsi qu'à leur installation ou leur utilisation dans des conditions inappropriées, notamment par des personnes non qualifiées. La Protection civile rappelle que le monoxyde de carbone est un gaz toxique, inodore et incolore,



dont l'accumulation peut provoquer des intoxications graves, voire mortelles. Les inondations et les crues constituent également un risque important durant la saison hivernale. En 2025, les unités opérationnelles de la Protection civile ont effectué 460 interventions liées à ces phénomènes, permettant de secourir 355 personnes, avec 17 décès enregistrés. Durant les sept premiers mois de 2026, 664 interventions ont été effectuées, permettant de secourir 14 personnes, tandis que 7 décès ont été déplorés.

La DGPC souligne que de nombreux accidents liés aux inondations et aux crues sont dus à la sous-estimation du danger et au non-respect des consignes de prévention. Il s'agit notamment de l'ignorance des bulletins et alertes météorologiques, de la tentative de traverser les oueds

à pied ou à bord de véhicules, ainsi que de la recherche de refuge sous les ponts ou dans les tunnels lors de la montée des eaux. Dans le cadre de cette campagne, la Protection civile prévoit l'organisation de journées portes ouvertes au profit des citoyens, de caravanes de proximité à destination des ensembles résidentiels récemment raccordés au réseau de gaz naturel, ainsi que des opérations de sensibilisation et de contrôle des appareils de chauffage en coordination avec les partenaires concernés.

Le programme comprend également des actions de sensibilisation dans les établissements scolaires des différents cycles d'enseignement, les mosquées, les centres de formation et d'enseignement professionnels ainsi que les universités.

La campagne sera menée en

coordination avec plusieurs secteurs et partenaires, notamment le commerce, l'éducation nationale, la santé, les affaires religieuses et les wakfs, la formation et l'enseignement professionnels, les ressources en eau, les travaux publics, l'habitat et l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Les entreprises Naftal et la Société de distribution de l'électricité et du gaz, les autorités locales, les acteurs de la société civile et les différents corps de sécurité sont également associés au dispositif. Une mobilisation des médias nationaux, des plateformes numériques et des réseaux sociaux est prévue afin de renforcer la diffusion des messages de prévention et de sensibiliser les citoyens aux comportements à adopter face aux risques hivernaux.

La campagne se poursuivra tout au long de l'automne et de l'hiver, avec pour objectif de renforcer la culture préventive et la vigilance face aux intoxications au monoxyde de carbone, aux inondations et aux crues. La DGPC appelle les citoyens, les associations et les acteurs de la société civile à contribuer à cette campagne, notamment en relayant les messages de prévention et en participant aux actions organisées par les unités et services de la Protection civile à travers le territoire national.

AIR ALGÉRIE

Reprise des vols Alger-Tripoli

La compagnie nationale Air Algérie reprendra, à partir du 28 octobre, ses vols à destination de Tripoli, en Libye, à raison de deux dessertes hebdomadaires, rapporte l'APS.

La liaison desservira l'aéroport international de Mitiga, à Tripoli, chaque mercredi et vendredi.

Cette reprise s'inscrit dans le cadre du renforcement du réseau aérien d'Air Algérie vers les différentes capitales africaines, avec pour objectif de consolider le rôle de l'aéroport international d'Alger Houari-Boumediène en tant que hub régional. Cette dynamique intervient notamment à la faveur du renforcement de la flotte du transporteur national par l'acquisition de nouveaux appareils.

Air Algérie a, par ailleurs, récemment ouvert ou relancé plusieurs liaisons à destination de villes africaines, européennes et asiatiques, notamment N'Djamena au Tchad, Libreville au Gabon, Luanda en Angola, Manchester au Royaume-Uni, Berlin en Allemagne et Doha au Qatar.

DÉCÉDÉ LUNDI À GENÈVE

Arrivée de la dépouille de Boualem Boualem à Alger

La dépouille du directeur de cabinet de la présidence de la République, Boualem Boualem, est arrivée hier à l'aéroport international d'Alger. Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a accueilli la dépouille du défunt dans le salon d'honneur de l'aéroport. Le chef de l'État s'est recueilli devant la dépouille de feu Boualem Boualem et a présenté ses condoléances à la famille du défunt. Plusieurs hauts responsables de l'État se sont également recueillis devant la dépouille du défunt au salon d'honneur de l'aéroport international d'Alger. Boualem Boualem, est décédé lundi dans un hôpital à Genève, en Suisse, des suites d'une longue maladie, a annoncé la Présidence de la République. Dans un communiqué, la Présidence a fait part de cette disparition, précisant que le défunt était hospitalisé à Genève où il recevait des soins. «Au nom d'Allah, Clément et Miséricordieux. "Et fais la bonne annonce aux endurants qui disent, quand un malheur les atteint : À Allah nous appartenons et à Lui nous retournons"», indique le communiqué. La Présidence de la République a présenté ses condoléances à la famille du défunt, priant Allah Tout-Puissant de lui accorder Sa sainte miséricorde et de l'accueillir dans Son vaste paradis. À Allah nous appartenons et à Lui nous retournons», conclut le communiqué.